Quatre-vingt-huitième année. — N° 82. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 6 Avril 1956

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

Vient de paraître :

SOCIETES COOPERATIVES DE CONSOMMATION

La loi du 7 mai 1917 et les décrets d'application des 5 septembre 1917, 12 novembre 1938 et 10 janvier 1939 relatifs aux **sociétés coopératives de consommation,** suivis de la circulaire du 12 août 1955 pour l'application du décret n° 55-679 du 20 mai 1955 relatif au **statut des coopératives de consommation d'entreprises privées ou nationalisées et d'administrations publiques,** ont été réunis dans une brochure spéciale, qui comporte en outre, en annexe, la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant **statut de la coopération.**

Cette brochure de 56 pages de format in-8° carré, tirée sur beau papier et présentée sous couverture forte, est en vente, sous le **n° 1065,** au prix de **100** F, ou expédiée franco sur simple demande accompagnée du montant adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 56-353 du 27 mars 1956 portant amnistie dans certains territoires d'outre-mer (p. 3342).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 27 mars 1956 portant promotion d'officiers généraux de l'armée de terre dans la 1re section du cadre de l'état-major général (p. 3344).

Décret du 31 mars 1956 modifiant le décret du 16 mai 1949 relatif à la médaille de l'aéronautique (p. 3344).

Décret du 31 mars 1956 portant promotions dans le cadre des officiers de réserve du service de santé (armée de l'air) (p. 3344).

Décret du 31 mars 1956 portant promotions dans le corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique (p. 3344).

Décrets du 5 avril 1956 portant promotions et nominations (armée de terre, active) (p. 3345).

Arrêtés des 22 et 26 mars 1956 concernant des régies d'avances et portant nomination d'un régisseur (p. 3358).

Arrêté du 28 mars 1956 portant ouverture d'une autorisation de programme (p. 3358).

Arrêté du 29 mars 1956 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 3358).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 56-354 du 5 avril 1956 portant rétablissement total ou partiel de droits de douane d'importation (p. 3358).

Arrêté du 26 mars 1956 portant extension à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion de l'arrêté du 5 juin 1950 organisant la procédure devant la commission de contrôle des banques en matière disciplinaire (p. 3359).

Arrêté du 5 avril 1956 relatif à la taxe spéciale temporaire de compensation (p. 3359).

Arrêté portant désignation d'un membre du comité des bourses de valeurs (p. 3363).

Travaux publics, transports et tourisme.

Décrets du 27 mars 1956 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3364).

Agriculture.

Arrêté du 5 avril 1956 portant homologation de règlements déterminant les conditions de délivrance du label « Vins délimités de qualité supérieure » à certains vins bénéficiant d'une appellation d'origine (p. 3364).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 27 mars 1956 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3361).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Conseil de la République. — Election d'un sénateur (p. 3361).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de pays membres de l'Organisation européenne de coopération économique (libération des échanges) (p. 3365).

Avis aux importateurs de salades originaires et en provenance d'Espagne (p. 3369).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de médecins du cadre général des hôpitaux psychiatriques (rectificatif) (p. 3361).

Situation de la Banque de France (p. 3370).

Annonces (p. 3371).

LOIS

LOI n° 56-353 du 27 mars 1956 portant amnistie dans certains territoires d'outre-mer (1).

Après avis de l'Assemblée de l'Union française,

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE Ier

AMNISTIE A LA SUITE D'ÉVÉNEMENTS ET D'INCIDENTS A CARACTÈRE POLITIQUE

Art. 1er. — Sont amnistiés les faits commis au cours ou à l'occasion des événements énumérés ci-après lorsque ces faits n'ont entraîné initialement ou ne sont susceptibles d'entraîner qu'une condamnation à l'amende ou à une peine privative de liberté, assortie ou non d'une amende, dont la durée est inférieure ou égale à quinze ans.

Toutefois, cette amnistie est étendue aux condamnations initiales à une peine privative de liberté, assorties ou non d'une amende, dont la durée est supérieure à quinze ans et égale ou inférieure à vingt ans, prononcées à l'encontre des grands invalides de guerre, des déportés des camps de concentration ayant effectivement servi dans la Résistance française, des anciens combattants cités et décorés des guerres 1914-1918 et 1939-1945.

I. — *Afrique équatoriale française.*

A. — Gabon.

a) Affaire Iloua dit Ilongo (1948);

b) Affaire Monga (Paul) (1949);

c) Affaire de Port-Gentil (juin 1953).

B. — Moyen-Congo.

a) Affaire Diata (Camille) (1945).

C. — Oubangui-Chari.

a) Affaire Kete (Jean) (1952).

D. — Tchad.

a) Affaire N'Gaba (Henri) (1947);

b) Affaire de Doba (octobre 1950 à février 1951);

c) Rébellion armée de Bebalem-Moundou et affaires annexes (mars-avril 1952).

II. — *Afrique occidentale française.*

A. — Côte d'Ivoire.

Incidents de 1949-1950.

B. — Soudan.

a) Incidents de Nioro (1942);

b) Affaire de Ouani (1950).

III. — *Togo.*

Affaire de Vogan (1951).

IV. — *Madagascar.*

a) Manifestation du 19 mai 1946 à Tananarive;

b) Incidents de Sabotsy-Namehana (Tananarive) du 24 juin 1946;

c) Incidents d'Androrangavola (district d'Ifanadiana) de décembre 1946;

d) Incidents d'ordre divers à l'occasion des élections de 1945 à 1947 en vue de désigner des représentants de la population autochtone aux deux Assemblées nationales constituantes, à l'Assemblée nationale (1re législature), au Conseil de la République et aux assemblées locales;

e) Evénements dits « Rébellion malgache de 1947-1948 ».

Art. 2. — Sont également amnistiés les faits commis dans les territoires visés à l'article 1er, à l'occasion de conflits du travail et de campagnes électorales, antérieurement au 1er janvier 1954.

Loi n° 56-353. TRAVAUX PREPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 9253) ;
Propositions de loi (nos 1126, 6347, 8321, 8349, 8536) ;
Avis de l'Assemblée de l'Union française du 22 mars 1955 (n° 10486) après un rapport de M. Ribère, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales ;
Rapports de M. Silvandre, au nom de la commission de la justice (nos 10044, 10843, 11252) ;
Avis de la commission des territoires d'outre-mer (n° 10634) ;
Discussion les 21 juin 1955, 13 et 26 juillet 1955 ;
Adoption le 26 juillet 1955.

Conseil de la République :

Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (n° 435, année 1955) ;
Rapport de M. Lodéon, au nom de la commission de la justice (n° 102, S. O. 1955-1956) ;
Discussion et adoption le 22 novembre 1955.

Assemblée nationale :

Projet de loi modifié par le Conseil de la République (n° 56) (3e législature) ;
Rapport de M. Nimine, au nom de la commission de la justice (n° 1168) ;
Adoption le 23 mars 1956.

Art. 3. — Sont exclus du bénéfice des dispositions des articles 1er et 2 ceux qui auront fait l'objet d'une condamnation à une peine privative de liberté ou supérieure à deux ans sans sursis pour crime ou délit relatif à des affaires autres que celles énumérées à l'article 1er ou à des faits autres que ceux visés à l'article 2.

Art. 4. — Sont également exclus du bénéfice des dispositions des articles 1er et 2 ceux qui, au cours ou à l'occasion des événements énumérés à l'article 1er ou des faits visés à l'article 2, se seront rendus coupables, comme auteurs, co-auteurs ou complices, du crime de meurtre ou d'assassinat.

TITRE II

Libération anticipée de certains détenus

Art. 5. — Les condamnés pour des faits commis au cours ou à l'occasion des événements énumérés à l'article 1er ou pour les faits visés à l'article 2 pourront bénéficier d'une libération anticipée qui sera accordée dans les mêmes formes que la libération conditionnelle prévue par la loi du 14 août 1885, quelle que soit la durée de la peine restant à courir.

La libération anticipée emporte les effets de la libération conditionnelle.

TITRE III

Amnistie aux fonctionnaires, employés ou agents des administrations civiles et militaires

Art. 6. — Sont amnistiés les faits ayant donné lieu ou pouvant donner lieu, uniquement ou conjointement à une sanction pénale amnistiée, à des sanctions disciplinaires rendues à la suite des événements énumérés à l'article 1er.

Les bénéficiaires des dispositions du présent article pourront être rétablis dans la situation qu'ils avaient au jour où la sanction a produit effet, sans qu'ils puissent toutefois prétendre à reconstitution de carrière ni à indemnité.

Art. 7. — Sont amnistiés les faits ayant donné lieu à des sanctions disciplinaires prononcées pour « inaptitude morale » contre les fonctionnaires, agents, ouvriers et employés de l'administration civile, en vertu de l'arrêté du haut commissaire de la République à Madagascar en date du 18 juin 1947.

Les bénéficiaires des dispositions du présent article seront rétablis dans la situation qu'ils avaient au jour où la sanction a produit effet, sans qu'ils puissent toutefois prétendre à reconstitution de carrière ni à indemnité.

Art. 8. — Tout militaire des armées de terre, de mer et de l'air qui aura perdu son grade, ses décorations ou ses droits à pension en vertu des condamnations prononcées pour des faits amnistiés par la présente loi pourra, par décret, être réintégré dans lesdits grade et décorations.

TITRE IV

Amnistie de certaines infractions

Art. 9. — Amnistie pleine et entière est accordée aux infractions commises dans les territoires d'outre-mer antérieurement au 1er janvier 1954 et qui sont prévues par les textes suivants:

Articles 27, 30, 31, 33, premier alinéa, de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifiée par les ordonnances des 6 mai et 2 août 1944 et 13 septembre 1945;

Décret du 4 décembre 1930 modifiant pour Madagascar l'article 61 du code pénal;

Décret du 4 décembre 1930 modifiant pour Madagascar l'article 91 du code pénal;

Décret n° 47-1730 du 2 septembre 1947.

TITRE V

Amnistie par mesure individuelle

Art. 10. — Peuvent être admis par décret au bénéfice de l'amnistie, les condamnés pour des faits commis au cours ou à l'occasion des événements énumérés à l'article 1er, à condition qu'ils n'aient été frappés que d'une peine privative de liberté, assortie ou non d'une amende, d'une durée inférieure à vingt ans.

Les intéressés auront un délai d'un an, à compter de la publication de la présente loi ou de la date à laquelle la condamnation sera devenue définitive, pour demander le bénéfice de l'amnistie.

Il sera statué sur les dossiers, après avis d'une commission dont la composition sera déterminée par un arrêté conjoint du ministre de la France d'outre-mer et du ministre de la justice.

TITRE VI

Dispositions d'ordre général

Art. 11. — L'amnistie de l'infraction entraîne, sans qu'elle puisse jamais donner lieu à restitution, la remise de toutes les peines principales, accessoires et complémentaires, notamment de la relégation. Elle rétablit l'auteur de l'infraction amnistiée dans le bénéfice du sursis qui a pu lui être accordé lors de la condamnation antérieure.

Art. 12. — L'amnistie ne peut en aucun cas mettre obstacle à l'action en revision devant toute juridiction compétente en vue de faire établir l'innocence du condamné.

Art. 13. — L'amnistie ne confère pas la réintégration dans l'ordre de la Légion d'honneur, ni dans le droit au port de la médaille militaire. Il sera statué à cet égard et pour chaque cas individuellement par la grande chancellerie, sur la proposition du ministre de la France d'outre-mer et après avis du garde des sceaux, ministre de la justice, ou, s'il y a lieu, du ministre de la défense nationale.

Art. 14. — L'amnistie ne préjudicie pas aux droits des tiers. En cas d'instance sur les intérêts civils, le dossier pénal sera versé aux débats et mis à la disposition des parties.

Lorsque le tribunal de répression aura été saisi avant la promulgation de la présente loi, soit par citation, soit par l'ordonnance de renvoi, ce tribunal restera compétent pour statuer, le cas échéant, sur les intérêts civils.

Art. 15. — L'amnistie n'est pas applicable aux frais de poursuite et d'instance avancés par l'Etat ou le territoire. La contrainte par corps ne pourra être exercée contre les condamnés ayant bénéficié de l'amnistie, si ce n'est à la requête des victimes de l'infraction ou de leurs ayants droit.

Art. 16. — Les contestations sur le bénéfice de la présente amnistie sont soumises aux règles de compétence et de procédure prévues par les articles 590 et suivants du code d'instruction criminelle.

Lorsque le droit au bénéfice de l'amnistie est réclamé par un inculpé, prévenu ou accusé, la requête doit être présentée à la juridiction compétente pour statuer sur la poursuite. Dans ce dernier cas, les débats sont soumis aux mêmes règles de procédure et de publicité que pour la poursuite elle-même.

Art. 17. — Il est interdit à tout magistrat ou fonctionnaire de l'ordre administratif, et ce, à peine de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la révocation ou la destitution, de rappeler ou de laisser subsister, sous quelque forme que ce soit, dans un dossier judiciaire ou de police, ou dans tout document quelconque, les condamnations, les peines disciplinaires et déchéances effacées par l'amnistie.

Seules, les minutes des jugements ou arrêts déposés dans les greffes échappent à cette interdiction.

Il est interdit, sous les mêmes peines que ci-dessus, de rappeler ou de laisser subsister, sous quelque forme que ce soit, dans tout dossier administratif ou tout autre document quel-

conque concernant les fonctionnaires, agents, employés ou ouvriers des services publics ou concédés, les peines disciplinaires effacées par l'amnistie.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 27 mars 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GUY MOLLET.

Le ministre d'Etat,
garde des sceaux, ministre de la justice,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre
de la défense nationale et des forces armées,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de la France d'outre-mer,

GASTON DEFFERRE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 27 mars 1956 portant promotion d'officiers généraux de l'armée de terre dans la 1re section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les officiers supérieurs dont les noms suivent sont promus, dans la 1re section du cadre de l'état-major général, au grade de général de brigade:

(Pour prendre rang du 1er mars 1956.)

TROUPES MÉTROPOLITAINES

M. le colonel d'infanterie Tabouis (Maurice-Marie-Edmond).

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

TROUPES MÉTROPOLITAINES

M. le colonel du génie Perrin (Jean-Edgar).
M. le colonel d'infanterie Barbier (André-Hippolyte-Michel).
M. le colonel des transmissions Bugeaud (François-Jean).
M. le colonel d'infanterie du Passage (Pierre-François-Joseph-Marie).

TROUPES COLONIALES

M. le colonel d'infanterie Larroque (Jean-Elie-Antonin).
M. le colonel d'infanterie Lhermite (Gustave-Jean-Pierre).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 mars 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GUY MOLLET.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

MAX LEJEUNE.

Décret du 31 mars 1956 modifiant le décret du 16 mai 1949 relatif à la médaille de l'aéronautique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu le décret du 16 mai 1949 modifié relatif à la médaille de l'aéronautique,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 7 du décret du 16 mai 1949 modifié relatif à la médaille de l'aéronautique sont abrogées et remplacées par les suivantes:

« Le contingent annuel de médailles de l'aéronautique est fixé à deux cent cinquante.

« Celles qui sont décernées à des étrangers ne sont pas imputées sur ce contingent. »

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mars 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale
et des forces armées,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

HENRY LAFOREST.

Décret du 31 mars 1956 portant promotions dans le cadre des officiers de réserve du service de santé (armée de l'air).

Par décret en date du 31 mars 1956:

1° La prise de rang des médecins sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent est reportée sans rappel de solde:

(Au 1er mai 1951.)

MM. Couturier (Georges-Gaëtan), 2e région aérienne.
Delmas (André-Léopold-Maris), 1re région aérienne.
Garitey (Hubert-Corentin), 4e région aérienne.

(Au 1er juillet 1951.)

M. Gauduel (Jean-Joseph-Louis), 4e région aérienne.

(Au 1er septembre 1951.)

MM. Biedermann (Georges-Marie-Robert), 3e région aérienne.
Dolzon (René-Paul), 1re région aérienne.

2° Sont promus au grade de médecin lieutenant de réserve les médecins sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

(Pour prendre rang du 1er mai 1955.)

MM. Couturier (Georges-Gaëtan), 2e région aérienne.
Delmas (André-Léopold), 1re région aérienne.
Garitey (Hubert-Corentin), 4e région aérienne.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1955.)

M. Gauduel (Jean-Joseph-Louis), 4e région aérienne.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1955.)

MM. Biedermann (Georges-Marie-Hubert), 3e région aérienne.
Dolzon (René-Paul), 1re région aérienne.

Les promotions visées au 2° ne sont prononcées avec rappel de solde qu'à partir de la date à laquelle les intéressés ont achevé leurs obligations de service actif légal.

Décret du 31 mars 1956 portant promotions dans le corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique.

Par décret en date du 31 mars 1956, sont promus dans le corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique, pour compter du 1er avril 1956 (par organisation):

Au grade de contrôleur de 2e classe.

MM. d'Anglejan (Pierre-Marie-François);
Caminati (Robert-Raymond),
contrôleurs de 3e classe.

Décret du 5 avril 1956 portant promotions et nominations d'officiers de l'armée active (armée de terre).

Par décret du 5 avril 1956, sont promus à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants-colonels:

M. du Fay de Choisinet (Paul-Marie-Yves), en remplacement de M. Pantalacci, décédé. Maintenu.

M. Chotin (Jacques-Eugène-Edouard-Marie), en remplacement de M. Lassalle, nommé. Maintenu.

M. Michel de Malleray (Hervé-Yves-Paul-Henri-Marie), en remplacement de M. Jarrot, nommé. Maintenu.

M. Penichon (Paul-Robert), en remplacement de M. Pages, retraité. Maintenu.

M. Lemeunier (Maurice-Marie-Alexis), en remplacement de M. Le Bideau, retraité. Maintenu.

M. Rocolle (Pierre-Paul-François-Marie) (B. E. M., B. P.), en remplacement de M. Thiriet, retraité. Maintenu.

M. Charzat (Jean-Georges) (B. E. M.), en remplacement de M. Defrasne, retraité. Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les chefs de bataillon:

M. Douchy (Joseph-Marie-Prosper) (D. E. M., B. O. A.), en remplacement de M. du Fay de Choisinet, promu. Maintenu.

M. Nardin (Louis-Eugène) (B. E. M., B. O. A.), en remplacement de M. Chotin, promu. Maintenu.

M. Farret (Maurice-Gabriel-Etienne) (D. E. M.), en remplacement de M. Miche de Malleray, promu. Maintenu.

M. Camenen (Roger-Joseph-Ange-René), en remplacement de M. Penichon, promu. Maintenu.

M. Jeannel-Dabry de Thiersant (Philippe-Henry-Paul-Marie-Sidoine), en remplacement de M. Lemeunier, promu. Maintenu.

M. Kleinmann (Louis-Théodore), en remplacement de M. Rocolle, promu. Maintenu.

M. Lecoanet (André-Frédéric-Charles) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Charzat, promu. Maintenu.

M. Le Henry (André-Ollivier-Roland), en remplacement de M. Rambaud, mort en service. Maintenu.

M. Vial (Jean-Marcel), en remplacement de M. Govys, retraité. Maintenu.

M. Le Moine (Marcel-Raymond-Marie), en remplacement de M. Billot, retraité. Maintenu.

M. Ozon (Emile-Eloi), en remplacement de M. des Robert, retraité. Maintenu.

M. Barral (Bernard-Marie-Joseph-René), organisation. Maintenu.

M. Magron (Marie-Paul-Georges), organisation. Maintenu.

M. Nivaggioni (Jean-Baptiste), organisation. Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Brault (Guy-Marie-François-Léon-Robert), en remplacement de M. Douchy, promu. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Rondeau (Pierre-Jean-Etienne-Philippe) (D. E. M.), en remplacement de M. Nardin, promu. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Laloé (Henri-Léon-Michel), en remplacement de M. Farret, promu. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bertrand (Michel-Marie-Pierre), en remplacement de M. Camenen, promu. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Simon (Charles-Jules-Eugène), en remplacement de M. Jeannel-Dabry de Thiersant, promu. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Renevier (Albert-Louis-Marie-Christian), en remplacement de M. Kleinmann, promu. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Maison (Roger-Alexis) (B. P.), en remplacement de M. Lecoanet, promu. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Fonvielle (Jacques-Marie-Achille), en remplacement de M. Le Henry, promu. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Dufrenne (Gaëtan-Alphonse), en remplacement de M. Vial, promu. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lehmann (Fernand-René) (D. E. M. B. P.), en remplacement de M. Le Moine, promu. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Rudolf (René-Théodore-Aristide) (B. P.), en remplacement de M. Ozon, promu. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Carret (Jacques-Raymond-Calixte) (D. E. M.), en remplacement de M. Barral, promu. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Pissard (Maurice-Louis-Paul), en remplacement de M. Magron, promu. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Archier (Louis-Honoré-Clément), en remplacement de M. Nivaggioni, promu. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bouvier d'Yvoire (François-Paul-Camille), en remplacement de M. Rousseau, retraité. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Brion (Alexis-Paul-Yves-Marie), en remplacement de M. D'Ersu, retraité. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Jentreau (Alain-Raymond-Victor-Joseph), en remplacement de M. Denef, retraité. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Chaigneau (Raymond-Guy) (D. E. M. B. O. A.), en remplacement de M. Berteaux, retraité. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Stocky (René-François), en remplacement de M. Ferellec, retraité. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Dastillung (Alfred-Ernest), en remplacement de M. Dubois, retraité. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Moreau (Louis-Gustave-Théophile), organisation. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Rousse-Lacordaire (Yves-Jérôme), organisation. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Rapp (Jean-Camille-Hubert) (B. P.), organisation. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Gabrielli (Raymond-Jean-Félix), organisation. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Philippe (Jean-Christian-Georges), organisation. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Favreau (Albert-Louis-François), organisation. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Grulois (Gaston-Emile), organisation. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Le Guillou (Auguste-Maurice-Marie) (D. E. M.), organisation. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Florentin (Jean-Gustave-Charles), organisation. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Sarrazin (René-Jean-Germain), organisation. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Malmasson (Paul-François), organisation. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Thomas (Jean-Frédéric), organisation. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Tardy (Georges-Jean-Marie), organisation. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Prost (Roger), organisation. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Vialle (Henri-Jean-Jacques), organisation. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Guillot (Paul-André), organisation. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Fourgeaud (Pierre-Casimir-Louis), organisation. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. de Cours Saint-Gervasy (Marie-Joseph-Henry), organisation. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Morin (André-François-Gédéon), organisation. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Jarrot (Camille-Gaspard-Marie), organisation. Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Lalère (Jules-Guy-Stéphen), en remplacement de M. Brault, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Miclot (Roger-Raymond), en remplacement de M. Rondeau, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Beray (Joseph-Marius-Félicien), en remplacement de M. Laloé, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Perrot (François-Gilbert), en remplacement de M. Bertrand, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Charrier (Guy-Camille), en remplacement de M. Simon, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Verrier (Henri), en remplacement de M. Renevier, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Guillon (Jean-Marie-Francisque) (B. P.), en remplacement de M. Maison, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Tissot (Roger-Paul), en remplacement de M. Fonvielle, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Madelain (Roger-Emile), en remplacement de M. Dufrenne, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Marce (Georges-Marc-Cyrille) (B. P.), en remplacement de M. Lehmann, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Villenave (Auguste-Dominique-René), en remplacement de M. Rudolf, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Degroisse (Pierre-Armand), en remplacement de M. Carret, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Cure (Louis-François), en remplacement de M. Pissard, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Hiriart (Jean-Henry-René), en remplacement de M. Archier, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Civatte (René-Michel), en remplacement de M. Bouvier d'Yvoire, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Breysse (Henry-André), en remplacement de M. Brion, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Paoli (Charles-Joseph-Jacques-Xavier) (B. P.), en remplacement de M. Jentreau, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Richard (Roger-Louis-Auguste), en remplacement de M. Chaigneau, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Bourcier (Georges-Eugène-Armand), en remplacement de M. Stocky, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Brechler (Paul-Léon), en remplacement de M. Dastillung, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Eugène (René), en remplacement de M. Moreau, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Baisle (Paul-Antoine), en remplacement de M. Rousse-Lacordaire, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bouviolle (André-Eugène-Raoul-Edouard), en remplacement de M. Rapp, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fournier (René-Henri-Désiré), en remplacement de M. Gabrielli, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Sonolet (Jean-François), en remplacement de M. Philippe, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Ravanelio (Jacques-Charles-René), en remplacement de M. Favreau, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Couteloux (Gabriel-Jean), en remplacement de M. Grulois, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Frémion (Bernard-Onésime), en remplacement de M. Le Guillou, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Vanappelghem (Octave-Maurice-Victor), en remplacement de M. Florentin, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cheynis (Paul-Fernand-Léon), en remplacement de M. Sarrazin, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Cellier (André-Philippe-Antoine), en remplacement de M. Malmasson, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Prost (Maurice-Joseph), en remplacement de M. Thomas, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guigou (André-Henri-Marie), en remplacement de M. Tardy, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Mosconi (Andernos) (B. P.), en remplacement de M. Prost, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Vigoureux (Georges-Joseph-Pierre) (B. P.), en remplacement de M. Vialle, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Demay (Jean-Mary-Francis), en remplacement de M. Guillot, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Chevaucherie (Hubert-André-Fernand), en remplacement de M. Fourgeaud, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Delaruelle (Alexandre-Raymond-Louis), en remplacement de M. de Cours Saint-Gervasy, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Montagu (René-Charles), en remplacement de M. Morin, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Borg (Robert-Louis) (D. E. M. - B. P.), en remplacement de M. Jarrot, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Meisonnave (Pierre), en remplacement de M. Thoret, décédé. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Biard (Julien-François-Robert), en remplacement de M. Houille, retraité. Maintenu.

2e tour (choix). M. Eychène (Germain) (B. P.), en remplacement de M. Bouvet de la Maisonneuve, réformé. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Messon (René-François), en remplacement de M. Joly, retraité. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Anglade (Jacques-Jean-Joseph), en remplacement de M. Plançon, retraité. Maintenu.

2e tour (choix). M. Petchot (Jean-Vincent-François) (B. P.), en remplacement de M. Bouchard, admis corps du contrôle. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Labat (René-Louis), en remplacement de M. Guilleminot, retraité. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Thiblet (Marcel), en remplacement de M. Pasquet, retraité. Maintenu.

2e tour (choix). M. Lafarie (Denis-André) (B. P.), organisation. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Vachaud (René), organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Jean (Roger-Lucien) (B. P.), organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Thomas (Georges-René), organisation. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Blot (Roger), organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Leveque (Jean-Roger), organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Nicolet (Pierre-Jean-Marie), organisation. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Brana (René-Julien), organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Trouillot (Roland-Charles-Léon), organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Rossignol (Claude-Jacques) (B. P.), organisation. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bongeot (Julien-René-Lucien) (B. P), organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Leclerc (Philippe-Ludovic-Marie-Joseph), organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Bertrand (Jean) (B. P.), organisation. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Delort (André), organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Heckenhauer (René-Albert), organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Mostacchi (Roger-Félix) (B. P.), organisation. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Doal (Jean-Jacques-Albert) (B. P.), organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pacaud (Etienne-Anatole), organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Miran (Elie-Eugène-Laurent) (B. P.). Organisation. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Daverdisse (René-André), organisation. Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les adjudants-chefs:

MM.

Arzel (François-Marie).
Gauthier (André-Georges).
Pianacci (Antoine).
Ripert (Lucien-Darius-Elise).
Vonin (Raymond-Alexandre-Lucien).
Neu (Adolphe-Joseph).
Felisaz (Denis-Alexandre).
Clerc (André-Louis-Pol).
Brenot (René-Charles-Aimé) (P. P).
Garcia (Vincent).
Bouchet (Etienne-Emile) (B. P.).
Catheline (Alin-Louis).
Ludinart (Marcel-Léon).
Eyharts (Jean-Baptiste).
Ozo (Joseph-Marie).
Paupéré (Séverin) (B. P.).
Billon (Maurice-Paul).
Vetzel (Nicolas-Joseph) (B. P.).
Radice (Ange-Marius-Louis).

OFFICIERS SERVANT SOUS STATUT SPÉCIAL

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les adjudants-chefs:

M. Rouanane Djilali.
M. Ahmed ben Boumahdi.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants-colonels:

M. Goachet (Guy-Emile-Joseph), en remplacement de M. de Buron, retraité. Maintenu.

M. Blanc (Jacques-Marie-Charles-Auguste), organisation. Maintenu.

M. Ribes (Georges-Marie-Joseph), organisation. Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les chefs d'escadrons:

M. Roussel (Jean-Camille-Louis), en remplacement de M. Goachet, promu. Maintenu.

M. Broussaud (André-Marie-Paul-Gérard), en remplacement de M. Blanc, promu. Maintenu.

M. Thibault de La Carte de La Ferte Senectere (Georges-Marie-Joseph-Gérard) (D. E. M.), en remplacement de M. Ribes, promu. Maintenu.

M. Da (Joseph-Ernest-Henri), en remplacement de M. Plagne, retraité. Maintenu.

M. Vignon (Bernard-Marie-Joseph), organisation. Maintenu.

M. Gaillard de Saint-Germain (Raymond-Marie-Eugène-Raoul), organisation. Maintenu.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Schreiber (Robert-Joseph-Georges), en remplacement de M. Roussel, promu. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Rival de Rouville (Henri-Léon), en remplacement de M. Broussaud, promu. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Pougin de La Maisonneuve (Pierre-Marie-René), en remplacement de M. Thibault de La Carte de La Ferte Senectere, promu. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Le Mitouard (Georges-Louis-Marie), en remplacement de M. Da, promu. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. de Charette de La Contrie (Jacques-Marie-Joseph-Gérard-Maurice), en remplacement de M. Vignon, promu. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Huon de Kermadec (Georges-Clément-Marie), en remplacement de M. Gaillard de Saint-Germain, promu. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Guillot (Louis-Gaston-Jean), organisation. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. de Marin de Montmarin (Jacques-Marie-Jean), organisation. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Brown de Colstoun (Edouard-Henri), organisation. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Guyard de Chalambert (Guy-Marie-Abel-Justinien), organisation. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Girault (Franck-Pierre), organisation. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Chauvain (Jean-Paul), organisation. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Delong (Edgard) (B. P.), organisation. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Le Corbeiller (Hubert-André-Jean), organisation. Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Coltin (Jacques), en remplacement de M. Schreiber, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dupont (Paul-Robert-André), en remplacement de M. Rival de Rouville, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Leblanc (Pierre-Marie-Alexandre), en remplacement de M. Pougin de La Maisonneuve, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Perret (Jean-Pierre), en remplacement de M. Le Mitouard, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lamothe (Fernand-Alexandre-Henri), en remplacement de M. de Charette de La Contrie, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Duliege (Claude-Pierre), en remplacement de M. Huon de Kermadec, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Cayrol (Raymond-Jules), en remplacement de M. Guillot, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Le Roi (Jean-Marie), en remplacement de M. Marin de Montmarin, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. de La Rochette de Rochegonde (Guy-François-Jean-Louis), en remplacement de M. Brown de Colstoun, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Dibar (Pierre-Jean-Louis), en remplacement de M. Guyard de Chalambert, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Faou (François), en remplacement de M. Girault, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Dartencet (Roger-Marie), en remplacement de M. Chauvain, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Schneider (Jean-Jacques), en remplacement de M. Delong, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dye (André-Emile), en remplacement de M. Le Corbeiller, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Carabin (Benoît-Joseph), en remplacement de M. Duret, retraité. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Doyen (Hervé-Marie-Joseph-Alfred-Pétrus), en remplacement de M. Thevenon, retraité. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Hoen (Paul-Henri-Jean), organisation. Maintenu.
2e tour (choix). M. Marchal (Marie-Gérard-Joseph) (B. P.), organisation. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Nirascou (Lucien-Claude-Justin), organisation. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Moulinier (Roger), organisation. Maintenu.
2e tour (choix). M. Fages (André-Lucien), organisation. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Barbanton (Henri-Lucien), organisation. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Brillanceau (Eugène-Joseph), organisation. Maintenu.
2e tour (choix). M. Maze-Sencier (Henri-Marie-Georges-Joseph), organisation. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Choux (André-Charles-Léon), organisation. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Sart (Camille-Auguste), organisation. Maintenu.
2e tour (choix). M. Darrieus (Georges-Louis), organisation. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Chatonnet (Robert-Jules), organisation. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Petit (André-Jean-Gaston), organisation. Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

MM. les adjudants-chefs:

Bechard (Jean-Paul-Lucien).
Grelaud (Alphonse-Eugène).
Labisle (Robert-Armand-Urbain).
Lemboiez (Guy-Adrien).
Maheo (Joseph-Marie).
Prudhomme (Jean-Georges-Henri).
Acheray (Albert-Edmond).

OFFICIER SERVANT SOUS STATUT SPÉCIAL

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. l'adjudant Abdelli Mohamed.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenant-colonels:

M. Bersihand (René-Henri), en remplacement de M. Bastien, retraité. Maintenu.
M. Douesnard (René-Ernest), en remplacement de M. Mingasson, retraité. Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les chefs d'escadron:

M. Delseries (Paul-Jean-Marcel), en remplacement de M. Bersihand, promu. Maintenu.
M. Houriez (Maurice), en remplacement de M. Douesnard, promu. Maintenu.
M. Mariot (Lucien-Paul), organisation. Maintenu.
M. L'Hostis (Jean-Michel), organisation. Maintenu.
M. Decaux (Emile-Oscar-Jean-Baptiste), organisation. Maintenu.
M. Chameyrat (Jean-Joseph-Marcel) (D. T.), organisation. Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. André (Antonin-Joseph), en remplacement de M. Delseries, promu. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Bonchon (Pierre-Marc) (D. T.) en remplacement de M. Houriez, promu. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Perie (Joseph-Pierre-Armand) (D. T.), en remplacement de M. Mariot, promu. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Borderies (Maxime-Henri-Paul), en remplacement de M. L'Hostis, promu. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Tissot (Hubert-Ernest-Germain) (D. T.), en remplacement de M. Decaux, promu. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Lafleuriel (Henri-André-Edmond), en remplacement de M. Chameyrat, promu. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Buisson (Marie-Joseph-René-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Chabrol, décédé. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Touja (Pierre-Paul-François), en remplacement de M. Guet, retraité. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. de Pertat (François-Louis-Antoine), en remplacement de M. Baraquin, retraité. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Desplanches (Pierre-Georges-Alfred), en remplacement de M. Goepp, retraité. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Mathieu (André-Marcel), en remplacement de M. Ramolino de Collalto, retraité. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Viellard (Jean-François), en remplacement de M. Bordage, retraité. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Vivier (Bernard-Clermont-François), en remplacement de M. Rossi, retraité. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Herault (Pierre-Jean-François) (B.P.), en remplacement de M. Reibell, retraité. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie), M. Sabatier (Raymond-Jean-Baptiste) (D. T.), en remplacement de M. Vanhems, retraité. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie), M. Aubry (Claude-Joseph-Raymond), en remplacement de M. Humblet, retraité. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Leturcq (Jacques) (B. P.), en remplacement de M. Bataille, retraité. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Turban (Jean-François), en remplacement de M. Beraud, retraité. Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Bousquet (Lucien-Jean-Elie), en remplacement de M. André, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Picot (Raymond-Félicien-Jean), en remplacement de M. Bouchon, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Barbou des Courières (Marc-Paul-Marie-Joseph), en remplacement de M. Perie, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Cassagneau (Robert-Pierre), en remplacement de M. Borderies, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. David (Roland-Gaston), en remplacement de M. Tissot, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Saint-Pe (Roger-Jean), en remplacement de M. Lafleuriel, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Coillot (Robert-Fernand-Lucien), en remplacement de M. Buisson, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bernard (Jean-Joseph-Auguste), en remplacement de M. Touja, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Marchand (Pierre-Fleury-René), en remplacement de M. de Pertat, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gaye (Maurice) (B. P.), en remplacement de M. Desplanches, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Michel (Félix-Jean-Louis), en remplacement de M. Mathieu, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Sieger (Raymond-Paul-Anne), en remplacement de M. Viellard, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Mathey (René-Emile), en remplacement de M. Vivier, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dupuy de Saint-Léger (Paul-Léon-Georges), en remplacement de M. Herault, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Barret (Pierre-Marie-Charles), en remplacement de M. Sabatier, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Ponsard (Henri-Jean-Etienne), en remplacement de M. Aubry, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Legeais (Jean-Joseph-Germain), en remplacement de M. Letureq, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Louis (Roger), en remplacement de M. Turban, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Canziani (Charles-Henri), en remplacement de M. Gaillard, décédé. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fabre (Georges-Marc-Isidore), en remplacement de M. Krotoff, tué au combat. Maintenu.

2e tour (choix). M. Vienet (Jean-Pierre), en remplacement de M. Lecat, retraité. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Jarnier (Edgard-Victor), en remplacement de M. Bercier, retraité. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cibot (Pierre), en remplacement de M. de Sorbier de Pougnadoresse, retraité. Maintenu.

2e tour (choix). M. Destribats (Camille), en remplacement de M. Giret, retraité. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pondeyne (Henri-Gustave), en remplacement de M. Ner, retraité. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Jean-Paul), en remplacement de M. Baillette, retraité. Maintenu.

2e tour (choix). M. Gaillard (Michel-André), organisation. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Briclot (Jean-Paul), organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Coreau (Jean-René), organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Brochier (Guy-Abel), organisation. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bruder (Henri-Ignace-Georges), organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bourgeot (Roger-Henri), organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Morisot (Pierre-Claude-Maurice), organisation. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Miche (Jean-Claude-Louis), organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cuq (Jean-Paul-Louis), organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Lecocq (Jean-Marie), organisation. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. de Curières de Castelnau (François-Xavier-Urbain-Joseph), organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Courtet (Claude-Charles-Emile), organisation. Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les sous-officiers:

MM.

Poggio (Romain-François-Marius).	Catelan (Pascal-Pierre).
Schênone (Marcel-Louis).	Valladon (Charles-Adrien-Emile).
Julienne (Joseph-Emile-Marcel).	Duval (Raymond-Félix-Camille).

Train.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Le lieutenant-colonel:

M. Touchard (Louis-Marie), organisation. Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les chefs d'escadron:

M. Claveau (Jean-Lucien-Jules), en remplacement de M. Paquiet, décédé. Maintenu.

M. Lhermitte (Fernand-Fidèle), en remplacement de M. Rondet, promu. Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Nicol (Louis-Henri-Eugène-Joseph), en remplacement de M. Planel, promu. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Valliez (Robert-Ernest-Camille), en remplacement de M. Claveau, promu. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Jeannel (Maurice-Cyrille-Victor), en remplacement de M. Lhermitte, promu. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Morin (Claude-Emile-Aristide), organisation. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Robinet (Georges-Jean-Léon), organisation. Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Cullieyrier (Roger-Maurice) (B. P.) (D. E. M.), en remplacement de M. Chauvin, décédé. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rousset (Fernand-Paul), en remplacement de M. Delebecque, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Collot (Pierre-Gabriel), en remplacement de M. Paviot, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Touret (Paul-Jean-Marie), en remplacemnet de M. Le Jan, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Huart (Raymond-Isidore), en remplacement de M. Nicol, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Dudziak (Stanislas), en remplacement de M. Valliez, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Lachaud (Frédéric), en remplacement de M. Jeannel, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mariot (Roger), en remplacement de M. Morin, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Grandjean (Louis-Paul-Jacques), en remplacement de M. Robinet, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Raymond (Albert-Jean-Philippe). Organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Agussol (Maurice-Jean-Paul). Organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Forand (Robert-Guy-Gérard). Organisation. Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les sous-officiers:

MM.

Caoudal (Alain-Pierre-Jean-Marie).	Luciani (Vincent).
Blind (Charles-Aloyse).	Ling (Roger-Jehan).

CADRE DES CHANCELLERIES

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le lieutenant-colonel Faivre (André-Laurent-Joseph), en remplacement de M. Choppin, retraité. Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le commandant Doumens (Céleslin-Prosper), en remplacement de M. Mangeot, promu. Maintenu.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le capitaine Bès (Pierre-Emmanuel-Jean-Frédéric), en remplacement de M. Sandras, promu. Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Briant (Michel), en remplacement de M. Debras, promu. Maintenu.

4e tour (choix). M. Leclère (Paul-Eugène-Jean), en remplacement de M. Bès, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Corroyez (Charles-Jules), organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Collette (Eugène-François-Jules), organisation. Maintenu.

3e tour (choix). M. Burlet (Jean-Eugène-Marie-Joseph), organisation. Maintenu.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le capitaine Langrée (Pierre-Alphonse-Arsène), en remplacement de M. Noguès, promu. Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Despierres (Jean), en remplacement de M. Giraudon, retraité. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Liégeard (Marcel-Charles), en remplacement de M. Fontaine, retraité. Maintenu.

2e tour (choix). M. Mandret (François-Jean-Marie), en remplacement de M. Arnould, retraité. Maintenu.

3e tour (choix). M. Gillot (René-Paul), en remplacement de M. Vihier, retraité. Maintenu.

4e tour (choix). M. Troadec (Emile), en remplacement de M. Sahy, promu. Maintenu.

CORPS DES OFFICIERS DES AFFAIRES MILITAIRES MUSULMANES

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le capitaine Schvallinger (Jean-Gabriel), en remplacement de M. Luthereau, promu. Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Bretaudeau (Pierre-Joseph-Louis), en remplacement de M. Pruvot, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Bencheikh (Touhami), en remplacement de M. Schvallinger, promu. Maintenu.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les adjudants-chefs:

M. Lacroix (Félix-Georges).

M. Respriget (Désiré-François-Joseph).

M. Saget (Lucien-Raymond).

OFFICIERS DU RECRUTEMENT

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le commandant Dupont (Jean-Justin), en remplacement de M. Giraud, promu. Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Py (Albert-Joseph), en remplacement de M. Dupont, promu. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Raspiller (François-Alfred), organisation. Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Gaire (André-Jules-Louis), en remplacement de M. Laleure, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté), M. Briand (André), en remplacement de M. Dorin, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Vieville (Roger-Léopold-Sydoni), en remplacement de M. Hervé, promu. Maintenu.

Transmissions.

A. — ARME

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants-colonels:

M. Martigny (Pierre-Eugène), en remplacement de M. Lamure, retraité. Maintenu.

M. Blondé (Louis-Paul-Isaïe) (B. E. M. S., B. T.), organisation. Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les chefs de bataillon:

M. Guillat (René-Charles-Eugène), en remplacement de M. Martigny, promu. Maintenu.

M. Ribadeau-Dumas (Louis-René-Henri) (B. E. M. S, B. T.), en remplacement de M. Blondé, promu. Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Cléry (Bernard), en remplacement de M. Guillat, promu. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Blanc (Joseph-Marie-Henri-Ferdinand), en remplacement de M. Ribadeau-Dumas, promu. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bruant (René-Charles), organisation. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Renard (Jean-Léonce-Pierre), organisation. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Davignon (Victor-Claude), organisation. Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Duez (Gaston), organisation. Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Jaulin (Elie-Alexandre-Benoît-Gérard), en remplacement de M. Cléry, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Antoine dit Dumoulin (Maurice), en remplacement de M. Blanc, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Mosse (Jean-Camille), en remplacement de M. Bruant, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Buisson (Paul-Victor-Pierre), en remplacement de M. Renard, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lucius (René), en remplacement de M. Davignon, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Rocuet (Rémy-Jos-Marie), en remplacement de M. Duez, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Le Bihan (Albert-Louis), organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chastrel (Jean-François), organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Séron (Jean-André) (B. P.), organisation. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Brindel (Pierre-Jean), organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Sigrist (Frédéric-Charles), organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Pierre (Emile-Paul) (D. T.). organisation. Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les sous-officiers:

M. Allien (Louis-Marius).
M. Buchoud (Bertrand-Alexandre-Gérard).
M. Cauchez (Clovis).

B. — Adjoints du service des matériels

Subdivision « Transmissions ».

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

1e tour (choix). M. Lafferrière (Charles), organisation. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Valèse (Henri), organisation. Maintenu
2e tour (choix). M. Loutrein (Hubert-Jacques), organisation. Maintenu.
3e tour (choix). M. Delbecq (Kléber-Henri), organisation. Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Le sous-officier:

M. Touzet (Roger-Paul).

Génie.

A. — Arme

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants-colonels:

M. Roque (Charles-Marius), D. T., en remplacement de M. Chevalier, retraité. Maintenu.
M. Forceville (Marcel-Isaïe-Paul), B. T., en remplacement de M. Houssay, promu. Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les chefs de bataillon:

M. Galet (René-Henri), en remplacement de M. Roque, promu. Maintenu.
M. Brice (Paul-Pierre-Robert), en remplacement de M. Forceville, promu. Maintenu.
M. Gillois (Jean-François-Marie), D. T., organisation. Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Pencenat (Jean-Gustave-Georges), en remplacement de M. Quilici, retraité. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Viala (Gabriel-Charles-Marius), en remplacement de M. Voutsinos-Svilarich, retraité. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Larrue (Jean-Paul-Henri), en remplacement de M. Galet, promu. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Hourqueble (François-Joseph-Etienne), B. P., en remplacement de M. Brice, promu. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Chantome (Pierre-Jean-Marie-Camille), en remplacement de M. Gillois, promu. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Reynaud (Jean-Paul-Gabriel), organisation. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Lanselle (André-Lucien), organisation. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Lemercier (René-Paul), organisation. Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Lallier (René), en remplacement de M. Pencenat, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Viala (Henri-Paul), en remplacement de M. Viala, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bunouf (Michel-Georges-François-Louis), en remplacement de M. Larrue, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Pierre (Lucien-René), en remplacement de M. Hourquebie, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Fremiet (Marcel), en remplacement de M. Chantome, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. de La Salle (Jacques-Charles-Joseph), en remplacement de M. Reynaud, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bruneau (Yves-Jean-André), en remplacement de M. Lanselle, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Rageau (André-Noël-Etienne-François), en remplacement de M. Lemercier, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Taverne (René-Charles-Joseph), organisation. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Seguelas (Elie-André), organisation. Maintenu.
2e tour (choix). M. de Maleprade (Henri-Jean), organisation. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Barreau (Gabriel-Ferdinand-Léon), organisation. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dutordoir (Raymond-Henri-Antoine), organisation. Maintenu.
2e tour (choix). M. Angevin (Robert-Louis) (B. P.), organisation. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Meynot (Roland-Christian), organisation. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Gertschen (Hubert-Etienne-Jean), organisation. Maintenu.
2e tour (choix). M. Boury (Jean-Roger-Pierre) (D. T.), organisation. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Giraud (Georges-Marie-Jean), organisation. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Gleyze (Jean-Paul-Max) (B. P.), organisation. Maintenu.
2e tour (choix). M. Mignot (André-Guillaume), organisation. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lassalle (Bernard-Paul-Edouard), organisation. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. André (Claude-Maurice) (B. P.), organisation. Maintenu.
2e tour (choix). M. Richez (Claude-Marie-Jean-François), organisation. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Espagnon (Jean-Albert-Eugène), organisation. Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les adjudants-chefs:

MM. Margimier (Célestin).
Choumille (Manuel).
MM. Boiche (Jean-Georges).
Sforzi (Ermano).

B. — Adjoints du service des matériels

Subdivision « Génie ».

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Blanchet (Gaston-Fernand), en remplacement de M. Gaboriau, retraité. Maintenu.
3e tour (choix). M. Bouly (René-Jean-Christophe), en remplacement de M. Chevalier, retraité. Maintenu.

D. — Adjoints du service des batiments

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Bergot (Yves-Jean-Marie), en remplacement de M. Delumeau, retraité. Maintenu.
2e tour (choix). M. David (Robert-Michel-Henri), organisation. Maintenu.
3e tour (choix). M. Claverie (Gabriel-Joseph-Dominique), organisation. Maintenu.
4e tour (choix). M. Jeanjean (Fernand-Jean-Marie), organisation. Maintenu.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le lieutenant-colonel Festas (Albert-Charles-Amédée) (B. T.), en remplacement de M. Lautier, promu. Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les commandants:

M. Viard (Didier-Charles) (B. T.), en remplacement de M. Perrault, promu. Maintenu.

M. Gounand (Hugues-Albin) (B. T. - B. O. A.), en remplacement de M. Festas, promu. Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les capitaines:

M. Ghausseres (Charles-Marie-Paul), en remplacement de M. Lallia, promu. Maintenu.

M. Reignac (Etienne-Georges), en remplacement de M. Vuatrin, retraité. Maintenu.

M. Cinquin (Henri-Félix-Joseph), en remplacement de M. de Cointet de Fillain, promu. Maintenu.

M. Doucet (Emile-Joseph-Marie) (D. T.), en remplacement de M. Wiltz, promu. Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

(Choix). M. Machie (Edouard-Jean-Marcel), en remplacement de M. Longerna, promu. Maintenu.

(Ancienneté). M. Pierquet (Paul-Louis-Joseph), en remplacement de M. Michel, promu. Maintenu.

(Choix). M. Fromont (Auguste-Joseph), en remplacement de M. Larroude, promu. Maintenu.

B. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le capitaine Parfait (Emmanuel-Héliet), organisation. Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Bonnot (Edouard-François), en remplacement de M. Parfait, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Pierrot (André-Aristide), organisation. Maintenu.

3e tour (choix). M. Legrand (Maurice), organisation. Maintenu.

4e tour (choix). M. Fievez (Oscar-Emile), organisation. Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les adjudants-chefs:

MM. Senjean (Raymond).
Delforge (Marcel).

C. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le commandant Boyot (René-Emile-Camille), en remplacement de M. Aubrée, retraité. Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les capitaines:

M. Arrault (Paul-Alphonse-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Miliet, retraité. Maintenu.

M. Borne (René-Gaston-Louis), en remplacement de M. Boyot, promu. Maintenu.

M. Boileau (André-Marie-Jean-Raymond), organisation. Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Maurer (Serge-Gaston-Louis), en remplacement de M. Repellin, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Linares (André), en remplacement de M. Wilhelm, retraité. Maintenu.

2e tour (choix). M. Lhommée (Jules), en remplacement de M. Belleville, promu. Maintenu.

3e tour (choix). M. Constans (Paul-Marie-Georges), en remplacement de M. Blaise, promu Maintenu.

4e tour (choix). M. Demarest (René-Albert-Auguste), en remplacement de M. Arrault, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Petit (Marcel-Victor-Xavier), en remplacement de M. Borne, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Gauron (Guy-Victor-Emile), en remplacement de M. Boileau, promu. Maintenu.

3e tour (choix). M. Thierce (Fernand-Henri), en remplacement de M. Gely, retraité. Maintenu.

4e tour (choix). M. Marie (Roger-Pierre-Alphonse), organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gegas (Max-Wilhem-Camille), organisation. Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. l'adjudant-chef Pinsard (Robert-Louis).

Intendance.

A. — FONCTIONNAIRES

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les intendants militaires de 2e classe:

M. de Lignières (Gérard-Jacques-Marie-Joseph), en remplacement de M. Burgard, retraité. Maintenu.

M. Ballay (Pierre-Jean-Benoit-François), en remplacement de M. Ducos, retraité. Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les intendants militaires de 3e classe:

M. Tillier (François-Raymond-Bernard), en remplacement de M. de Lignières, promu. Maintenu.

M. Bollet (Roger-Marius), en remplacement de M. Ballay, promu. Maintenu.

B. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le commandant d'administration Suaudeau (Raymond-Jean-Marie), en remplacement de M. Chemin, retraité. Maintenu.

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le capitaine d'administration Philip (Raymond-Henri-Julien), en remplacement de M. Suaudeau, promu. Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants d'administration:

4e tour (choix). M. Floquet (Marcel), en remplacement de M. Philip, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Monleau (André-Pierre), en remplacement de M. Geffroy, nommé intendant militaire adjoint. Maintenu.

2e tour (choix). M. Brebion (Maurice-Ludovic-Marie), en remplacement de M. Coulet, nommé intendant militaire adjoint. Maintenu.

3e tour (choix). M. Caillas (Yvon-Albert), en remplacement de M. Coulomb, nommé intendant militaire adjoint. Maintenu.

4e tour (choix). M. Bertrand (Alexandre-Joseph), en remplacement de M. Buisson, démissionnaire. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Colombier (Jean-Joseph-Paul), en remplacement de M. Le Hay, démissionnaire. Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les sous-officiers:

MM. Le Yar (Hervé-Yves-Marie).
Valter (Henri).

Service des fabrications d'armement.

A. — CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les ingénieurs militaires en chef de 2e classe:

M. Blanchard (André-Auguste), en remplacement de M. Bodard, retraité. Maintenu.
M. Rouhet (Jean-Paul), en remplacement de M. Deruelle, promu. Maintenu.
M. Fayolle (Pierre-Jean-Henri), organisation. Maintenu.
M. Gaudin (Serge-Edouard-Louis), organisation. Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les ingénieurs militaires principaux:

M. Joneaux (Pierre-André), en remplacement de M. Lafon, promu. Maintenu.
M. Tison (Jean-Alfred), en remplacement de M. Berthelemot, promu. Maintenu.
M. Cavé (René-Antoine-Jean), en remplacement de M. Givry, retraité. Maintenu.
M. Bigeon (Pierre-Jean), organisation. Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire principal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les ingénieurs militaires de 1re classe:

1er tour (choix, 2e partie). M. Laplane (François-Marie-Joseph-Eugène), en remplacement de M. Sevestre, promu. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Corrihons (Laurent-Emile-Jean), en remplacement de M. Pourquié, promu. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Barthelemy (Odon-Henri), en remplacement de M. Michaud, promu. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Vacher (Pierre-Jacques), en remplacement de M. Lheritier, promu. Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les ingénieurs militaires de 2e classe:

7e tour (ancienneté). M. Barbaroux (Jean-Edouard) (inscrit au tableau d'avancement), en remplacement de M. Juillet, promu. Maintenu.
8e tour (ancienneté). M. Benetreau (Jean), en remplacement de M. Grundeler, promu. Maintenu.
9e tour (recrutement latéral, ingénieur de travaux de 1re classe), pas de candidat.
10e tour (recrutement latéral). M. le capitaine d'infanterie Perfetti (Jacques-Félix-Charles-Dominique), en remplacement de M. Laplane, promu.
11e tour (choix). M. l'ingénieur militaire de 2e classe Capelier (Claude-Marie), en remplacement de M. Corrihons, promu. Maintenu.

B. — CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. l'ingénieur militaire en chef de 2e classe Flambard (André-Jacques-Charles), organisation. Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les ingénieurs militaires principaux:

M. Guisset (Eugène-Noël-Antoine), en remplacement de M. Moyon, retraité. Maintenu.
M. Rouquette (Antonin-Louis), en remplacement de M. Flambard, promu. Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire principal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les ingénieurs militaires de 1re classe:

1er tour (choix, 2e partie). M. Bedoura (Jacques-Jean-Georges-Gabriel), en remplacement de M. Aubert, promu. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Assens (Paul), en remplacement de M. Deblache, promu. Maintenu.

C. — CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur en chef.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. l'ingénieur principal Devaux (Gaston-Jules), en remplacement de M. Kuntz, promu. Maintenu.

Au grade d'ingénieur principal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. l'ingénieur de 1re classe Corbet (Auguste), en remplacement de M. Dussol, promu. Maintenu.

Au grade d'ingénieur de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les ingénieurs de 2e classe:

1er tour (ancienneté). M. Laye (Georges-François), en remplacement de M. Corbet, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Guerin (André-Louis-Raoul), organisation. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Tauvy (René-Louis), organisation. Maintenu.
2e tour (choix). M. Pichard (Paul-Jean-François), organisation. Maintenu.

D. — CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Au grade d'ingénieur principal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

L'ingénieur de 1re classe:

M. Cajat (Henri-Guillaume-Jean), organisation. Maintenu.

Au grade d'ingénieur de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

L'ingénieur de 2e classe:

1er tour (ancienneté). M. Prat (Jean-André), organisation. Maintenu.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants-colonels:

M. Rivière François-Albert-Marie-Sextius), organisation.
M. Sockeel (Jacques-Léon-Joseph), organisation.
M. Moreau (Lucien-André), organisation.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 25 mars 1956.)

Le chef de bataillon:

M. Soumare Abdoulaye, en remplacement de M. Tertiaux, retraité. Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les chefs de bataillon:

M. Gonin (Pierre-Jean-Marcel), en remplacement de M. Rivière, promu. Maintenu.
M. Golfier (Raymond), en remplacement de M. Sockeel, promu. Maintenu.
M. Gisserot (Jean-Léon-Louis), en remplacement de M. Moreau, promu. Maintenu.
M. Rousset (Jacques-Fernand-Marie-Joseph-Albert), organisation.
M. Fall Amadou, organisation.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les capitaines:

1er tour (choix 2e partie). M. Monteagle (Louis-Findlay), en remplacement de M. Soumare Abdoulaye, promu. Maintenu.
2e tour (choix 1re partie). M. Martin (Jacques-Louis-Renaud), en remplacement de M. Farand, décédé. Maintenu.
1er tour (choix 2e partie). M. Perrot (Pierre-Charles), en remplacement de M. Darnault, retraité. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Bernier (Tudy-Alexis-Joseph), en remplacement de M. Gonin, promu. Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Conde (Paul-François-Marie), en remplacement de M. Golfier, promu. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Desfarges (Alexandre), en remplacement de M. Gisserot, promu. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Sborowsky (Cyrille), en remplacement de M. Rousset, promu. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Duvauchelle (Guy-Albert-Marcel), en remplacement de M. Fall Amadou, promu. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Haudecœur (Guy-Marie), organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Liegeon (Pierre-Edmond-Martin), organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Chantelou (André-Léon), organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Cordoliani (Raymond-Ange-Noël-Michel), organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Catalan (Raymond-Jean-Paul-Marie), organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Olive (Paul-François-Marius), organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Gay (Paul-Jean-Antoine), organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Wirbel (Pierre-Gabriel-Yvon-John), organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Dutel (René-Louis-Antoine-Marie), organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Mabille (Paul-Louis-Antoine), organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Thierry-Mieg (Olivier-Renaud-Philippe), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. André (Michel-Jules), en remplacement de M. Loaec, retraité. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Raynaud (Pierre-Jean), en remplacement de M. Yan, retraité. Maintenu.
2e tour (choix). M. Mollier (Pierre-Irénée), en remplacement de M. Darne, retraité. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Delaunoy (Henri-Marie-Pierre), en remplacement de M. Thierry-Mieg, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Plissonneau (Albert-Marie-Donatien), en remplacement de M. Monteagle, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Ferret (René-Marie-Louis), en remplacement de M. Martin, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Mourey (Paul-Léon), en remplacement de M. Perrot, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Perrin (Charles-Louis-Marie), en remplacement de M. Bernier, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Henry (André-Claude), en remplacement de M. Conde, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Goursaud (Roger-Louis), en remplacement de M. Desfarges, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Duvinage (Henri-Jean-Joseph), en remplacement de M. Sborowsky, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Le Rest (Pierre-Jean-Joseph), en remplacement de M. Duvauchelle, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Long (Marcel-Julien), en remplacement de M. Haudecœur, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Cau (Jacques-Joseph-Louis), en remplacement de M. Liegeon, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Guichard (Jean-Maurice-Eugène), en remplacement de M. Chantelou, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Charbonnet (Alfred-Etienne-Henri), en remplacement de M. Cordoliani, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Meuterlos (Gaston-Jules-Edmond), en remplacement de M. Catalan, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Papet (Michel-Paul), en remplacement de M. Olive, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Poublanc (Georges-Adrien), en remplacement de M. Gay, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Chadrin (André-Ernest-Charles), en remplacement de M. Wirbel, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Le Mehaute (Jean-Tugdual-Félix), en remplacement de M. Dutel, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Vignault (Pierre-Charles), en remplacement de M. Mabille, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Alcouffe (Jean-Louis), organisation.
2e tour (choix). M. Daubas (Jean-Edouard-Louis), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Mathis (Charles), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Goybet (Pierre-Marie-Adrien), organisation.
2e tour (choix). M. Merlhiot (Henri-Auguste), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Vidal (René-Lucien-Willy), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Rageon (Michel), organisation.
2e tour (choix). M. Pages (Albert-Elie), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Cordier (Jean-Marie-André), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Pagesy (Victor-Eugène-Avit-Raymond), organisation.
2e tour (choix). M. Quiniou (Paul-Louis-Marie), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Rebillaud (Henri-Raymond-René), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Rouet (Clément-Lucien), organisation.
2e tour (choix). M. Ducarme (Robert-Frédéric), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Leonard-Blancher (Pierre-Marie-Jean-), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Auffret (Henri-Ollivier), organisation.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1956.)

M. le sous-lieutenant servant sous le régime du décret du 7 février 1910: Nam Tran Van.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

A. — Les adjudants-chefs:

MM.

Dubocage (Lucien-Louis).	Bonifacy (Pierre-Jean).
Neveur (Edouard-Fernand-Pierre).	Fregier (Maurice-Jean).
Platel (René-Louis).	Lamaud (Louis-Roger).
Buisson (Jacques-Joseph-Alphonse).	Haas (René-Alfred).
	Azemar (Gilbert-Eugène-Henri).

B. — Les adjudants-chefs et adjudants servant sous le régime transitoire du décret n° 55-1407 du 19 octobre 1955:

MM.

Daouda Traore, mle 19801, né en 1918.
Oumalle Guilèle, mle 19943, né en 1918.
Rajaonarison Bréchard, mle 10546, né en 1918.
Niang Daouda, mle 98922, né en 1925.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le lieutenant-colonel Terlier (René-Louis-Pierre), en remplacement de M. Fauconnier, promu. Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs d'escadron:

M. Clavel (Charles-Michel-Georges), en remplacement de M. Guitel, retraité. Maintenu.
M. Knecht (Paul-Jean-Henri), en remplacement de M. Cormery, retraité. Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Beignard (Paul-Louis-Marie), en remplacement de M. Bertrand, promu. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Herbin (Paul-Lucien-Marcel), en remplacement de M. Duran-Dubief, retraité. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Bettwy (François), en remplacement de M. Simonin, retraité. Maintenu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Daclin (Lucien-Albert-Joseph), en remplacement de M. Leymergie, promu. Maintenu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Lergenmuller (Jean-Emile-Joseph-Auguste), en remplacement de M. Clavel, promu. Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Taffin (Camille-René-Robert), en remplacement de M. Beignard, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Humbert (Marc), en remplacement de M. Herbin, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Metairie (Lucien-Michel-Albert), en remplacement de M. Bettwy, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Danquigny (André-Joseph-Léandre), en remplacement de M. Daclin, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Romary (Michel-Marie-Joseph), en remplacement de M. Lergenmuller, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Nicloux (Raymond-Louis-Gaston), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Dubois (Gilbert), organisation.
2e tour (choix). M. Jamlon (Robert), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Valfrey (Jacques-Charles-Marie-Lucien), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Oudard (Luc-Eugène-Charles), organisation.
2e tour (choix). M. Mongay (Albert-Alphonse-Joseph), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Poulaillon (Jean-Félix), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Marachet (Adrien), organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les adjudants-chefs:

MM.

Jacquin (Paul-Honoré.
Dedieu (Isidore).

ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Grignon (Camille-Joseph-Marie-Alcide), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Jamesone (Henri), organisation.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

3e tour (choix). M. le lieutenant Le Moigne (Jean-Louis-Marie), en remplacement de M. Giraud-Guignes, retraité. Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. l'adjudant-chef M. Braun (Albert-Joseph).

Matériels et bâtiments.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

A. — ADJOINT ADMINISTRATIF

3e tour (choix). M. le lieutenant Aroix (Charles-Henri), organisation.

B. — ADJOINTS TECHNIQUES

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Mattier (Martin), ouvrier d'Etat, organisation.
3e tour (choix). M. Lascor-Moreras (Gaston), conducteur de travaux, organisation.
4e tour (choix). M. Thomassin (René-Marcel), ouvrier d'Etat, organisation.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

Au grade d'intendant militaire de 2e classe,

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. l'intendant militaire de 3e classe Cazaux (Robert-Aurélien-Auguste), en remplacement de M. Lesquoy, retraité. Maintenu.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Guillermet (Armand-Claudius-Marius), en remplacement de M. Menez, retraité. Maintenu.
2e tour (choix). M. Carol (Maurice-Lucien-Edouard), organisation.

Service de santé.

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Feyte (Jean-Marie-Roger), en remplacement de M. Sainz, promu. Maintenu.
M. Bouchet (René-Jean), en remplacement de M. Gallais, retraité. Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les médecins commandants:

M. Dilhac (Pierre-Maurice-Jean), en remplacement de M. Mercier, promu. Maintenu.
M. Thenoz (Constant-Valéry-Joseph), en remplacement de M. Robert, retraité. Maintenu.
M. Quere (Auguste-Marie-Albert), en remplacement de M. Lombard, retraité. Maintenu.
M. Soyer (Robert-Victor), en remplacement de M. Feyte, promu. Maintenu.
M. Morand (Maxime), en remplacement de M. Bouchet, promu. Maintenu.
M. Valette (André-Joseph-Marie-Adrien), organisation.
M. Audemard (Régis-Alcide), organisation.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les médecins capitaines:

2e tour (choix). M. Rousset (Pierre-Jean-Laurent), en remplacement de M. Leclerc, retraité. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bascoulergue (Pierre-René-François), en remplacement de M. Eggenberger, retraité. Maintenu.
2e tour (choix). M. Vola (Jean-Louis), en remplacement de M. Bouquette, retraité. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Roux (Jacques-Alexandre-Jean-Louis), en remplacement de M. Gay, retraité. Maintenu.
2e tour (choix). M. Labusquière (René), en remplacement de M. de Berail, retraité. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Poque (Henri-Madelin), en remplacement de M. Brun, retraité. Maintenu.
2e tour (choix). M. Merlihot (Jean), en remplacement de M. Floch, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Costevec (Albéric-Emile), en remplacement de M. Doll, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Brygoo (Edouard-Raoul-Robert), en remplacement de M. Aléonard, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bernasse (Jean-Pierre), en remplacement de M. Lauret, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Hervé (Marie-Madeleine-Pierre-Alfred), en remplacement de M. Latouche, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Tapon (Pierre), en remplacement de M. Bagarry, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. D'Haussy (Roger-Ramon), en remplacement de M. Charrancon, retraité. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Viale (Marcel), en remplacement de M. Teil, retraité. Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les médecins lieutenants:

2e tour (choix). M. Couturier (Yves-Fernand-Gaëtan), en remplacement de M. Libouban, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Minda (Francis), en remplacement de M. Trouillot, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Martin (Jean-Roger), en remplacement de M. Bapst, retraité. Maintenu.
2e tour (choix). M. Journes (Pierre-Fernand-Rémy), en remplacement de M. Rousset, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Serres (Jean-Jacques-Henri), en remplacement de M. Bascoulergue, pomu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Vignon (Robert-Paul-André), en remplacement de M. Vola, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Montabone (Henri), en remplacement de M. Roux, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Prévost (Georges), en remplacement de M. Labusquière, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rougelet (Jean-Marie-Fernand-Albert), en remplacement de M. Poque, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Gruet (Michel-François), en remplacement de M. Merlihot, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Thevenot (Michel-Robert), en remplacement de M. Costevec, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Rouzaud (Paul), en remplacement de M. Brygoo, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Nicoli (Jean-Martin-François-Benoît), en remplacement de M. Bernasse, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Michaud (Yves-Pierre), en remplacement de M. Hervé, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Cathalan (Georges-Jean), en remplacement de M. Tapon, promu. Maintenu.
2e tour (choix). M. Mayoux (Marius-André), en remplacement de M. d'Haussy, promu. Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Maury (Francis), en remplacement de M. Viale, promu. Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Zwingelstein (Jacques-Yves-Laurent), organisation.

B. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Le pharmacien lieutenant:

1er tour (ancienneté). M. Gilardeau (Yves-André-Jean-Marie), en remplacement de M. Bergot, promu. Maintenu.

C. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Le lieutenant:

3e tour (choix). M. Teste (Jean-François), organisation.

Décret du 5 avril 1956 portant promotion d'officiers de l'armée active en non-activité par suppression d'emploi (armée de terre).

Par décret du 5 avril 1956 sont promus, à titre définitif, à l'ancienneté hors des cadres, les officiers en non-activité par suppression d'emploi ci-après désignés:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

M. Rosso (Pierre-Emile), division territoriale de Casablanca.
M. Laboisse (Jean-Michel), subdivision de Clermont-Ferrand.
M. Corretel (Henri-Emile), subdivision de Lyon.
M. Laurent (Gaston-Louis-Hippolyte), subdivision de Besançon.
M. Benvenuti (François-Pascaud-Joseph), subdivision de Laon.
M. Fourny (Georges-Antonin), subdivision de Lyon.
M. Strub (Paul), subdivision de Paris.
M. Choisy (Jean), subdivision de Lyon.
M. Mounis (Jean-Pierre), subdivision de Montpellier.
M. Leblanc (Camille-Jean-Yves), subdivision de Blida.
M. Vincent (Charles-Adolphe-Georges), subdivision de Strasbourg.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de capitaine:

(Pour prendre rang du 1er octobre 1949.)

(Application de l'article 36 de l'ordonnance du 16 mars 1838.)

M. le lieutenant Lucia (Stanislas), subdivision de Marseille.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

M. d'Humieres (Gaston-Marie-Jacques), subdivision de Versailles.
M. Ondet (Cyrille-Emile), subdivision de Paris.

Artillerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le lieutenant Droguet (Pierre-Jean-Frédéric) (B. P.), subdivision de Grenoble.

Train.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le lieutenant Chetelat (Emile-Joseph), subdivision de Dijon.

Transmissions.

A. — ARME

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le lieutenant Meyer (René), commandant du bureau de recrutement de l'Indochine.

Génie.

ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

M. Frere (Emile-Ghislain), subdivision de Lille.
M. Duez (Romain-Benjamin), subdivision de Lille.
M. Martinerie (André-Guy-Edouard), subdivision de Versailles.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les lieutenants:

M. Mouton (Maxime-Auguste-Alphonse), direction du service du matériel de la 3e région militaire.
M. Jund (Georges-Philippe), direction du service du matériel de la 6e région militaire.

Décret portant promotions automatiques (armée de terre, active).

Par décret du 5 avril 1956, sont promus à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.

Rapin (Clodomir-Jean).
Joyeux (Jean) (B. P.).
Jacquemin (René-Maurice-Robert).
Devaux (Jean-Jacques) (B. P.).
Singland (Jean-Albert) (B. P.).
Le Gall (Marc-Louis).
Meiet (Jean) (B. P.).
Chaillet (Pierre-Xavier-Jean) (B. P.).
Ricaud (André).
Astier (Henri-Louis-Antoine) (B. P.).
Girard (Jean).
Jamotte (Louis-Raymond) (B. P.).
Parisse (Claude-Henri-Théophile).
Boulay (Gaëtan-Bertrand-Emile) (B. P.).
Marteau (Jean-Marie).
Soler (Jean-Joseph-Julien).

(Pour prendre rang du 2 avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.	
Marsolat (André).	Salot (Alexandre).
Dumesnil (Edgard-Marcel).	Jacobs (Guillaume).
Larousse (Emile-Camille).	Barron (Guy-Jacques).
Laurent (Etienne-Marcellin).	Demaretz (Charles-Paul).
Dimarcantonio (Ernest-Francisque).	Domange (Louis-Joseph).
	Jauze (Jean).
	Lhomme (Roger-Georges-Paul).
Capgras (Georges-Max-Léo-Marie)	Bourrabier (René-Jean).
Jardel (Albert).	Martelli (Simon-Pierre).
Gehringer (Eugène).	Chevrotin (Paul-Henry).
Balland (Jean-Georges).	Balloir (Georges-Charles) (B. P.).
Bergonzini (Jack).	Colonna (Xavier).
Lancezeur (Louis-François-Jean-Baptiste).	Lataillade (Jean-Daniel).
	Fontugne (Jean-Auguste-Marie).
Ternois (Marius-Aristide-Edmond).	Pietri (Dominique-Martin-Jean) (B. P.).
Gomez-Urtizberea (Manuel).	
Quilici (Fernand-Jacques).	Jamet (André-Marcel).
Bedourede (Roger-Jean) (B. P.).	Maroc Saïd.
Perrin (Georges).	Ker (Paul-René).

(Pour prendre rang du 21 avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.	
Burgat-Charvillon (Henri-Camille).	Richard (Gérard-Joseph-Alexandre).
Sibe (Paul-Emile) (B. P.).	Latanne (Pierre-Léopold-Jean) (B. P.).
Di Martino (Francis-Jean-Antoine).	

(Pour prendre rang du 1er mai 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.	
Pascaud (Pierre-Marie-Henri) (B. P.).	Quillet (Gérard-Marie-Jean) (B. P.).
	Verwaerde (Roger-Henri-Robert-Jean).

OFFICIERS SERVANT SOUS STATUT SPÉCIAL

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.	
Mostefaoui Ahmed.	Belamri Ahmed.
Agherrabi Mekki.	Ouamalich Mustapha Lahcen.
Loubaris Abdelkader (B. P.).	Britel Abdennebi.

(Pour prendre rang du 2 avril 1956.)

M. le sous-lieutenant Zahouani Mohammed.

OFFICIERS SERVANT SOUS STATUT SPÉCIAL

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

M. Lyoussi Hassan.
M. Oubejja Mimoun ou Lhoussaine.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.	
Gael (Yves-Francis-Marie).	De Thy (Jean-Charles-Marie).
Lemonnier (Michel-Jules-René).	Sabouret (Claude-Maurice).

(Pour prendre rang du 2 avril 1956.)

MM.	
Demoy de Pommier (Gérard-Maurice-Théodat-Marie).	Saissi (François-Joseph).
	Angosto (Tiburce-Frédéric).
Fradin (Maurice-Louis).	Claise (Simon-Jules).
Pelletier (Paul-Henri).	Langle (Fernand-Robert).
Parmentier (Albert-Charles-Isidore).	Holtzer (Valentin-Jules).
	Berthéleau (Louis-Auguste).
Bourassin (Georges-Léon).	Vicente (Etienne-Emmanuel).
Robinet (André-Camille).	Blesch (Paul-Antoine).

(Pour prendre rang du 1er juin 1956.)

M. Gallie (Jean-Maurice-Alban).

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

M. Duril (Clément).

(Pour prendre rang du 2 avril 1956.)

MM.	
Monnot (Marcel-Eugène-Georges).	Chaffort (Paul-Michel).
	Bleyer (Marcel).
Arnaud (Hubert-Emile-Pierre).	Huard (René-Léon).
Baillet (Georges-Aimé).	Ludot (Albert).
Frizon (Albert-Louis).	Virideau (Gilbert-Pierre-Emile) (B. P.).
Blondet (Georges-Henri-Edouard) (B. P.).	Py (Gilbert-Victor-Robert).
	Hoff (Pierre-Jacques-Emile).
Benezet (Simon-Pierre-François).	Lewis (Donald-Henri) (B. P.).
	Berthelier (Louis-Henri-Aimé).
Seyller (Paul-Charles).	Laurent (Paul-Lucien).
Le Pironnec (Jean-Marcel).	Sauvage (Lucien-Constant).

(Pour prendre rang du 21 avril 1956.)

MM.	
Desmoulins (Paul-Lucien-Henri) (B. P.).	Henrot (Roger-Adolphe).
Jullian (René-Auguste).	Ducourneau (Alain-Frédéric-André) (B. P.).

(Pour prendre rang du 1er mai 1956.)

M. Favarel (Jean-Edouard).

Train.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.	
Carlon (Jean-Louis-Joseph-Alban).	Caron (Pierre-Charles-Lucien-Robert-Marius).
Bezu (Jean-Albert-Théodore).	Paquin (Pierre-Louis) (lieutenant à titre temporaire du 1er avril 1954).
Chassard (Pierre-Louis-Amédée).	

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.	
Penel (Georges-Gustave-Eugène).	Villelonge (Jean-Baptiste-Albert-Roger).
Garrivet (Guy-Ferdinand).	Morel (Joseph-Gaston).
Gautier (Georges-Léon).	Hundzinger (Albert-Paul).
Ronsaut (René-André-Valentin).	Kerlidou (Louis-François).
Chaud (Alphonse-Pierre-César).	Rabeyrolle (René-Albert).
Hazebroucq (René-Léon-Joseph).	Dols (Jean).
	Jullien (René-Constantin).
Corson (Yves).	Juteau (Jean-Louis-Marie).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.	
Beuque (Jean).	Dall'Agata (Rodolphe).
Baradet (Daniel-Firmin-Ernest).	Leneveu (Julien-Emile-André-Albert).
David (Maxime-Jacques).	Wager (Clément-Louis).
Loustau (Louis-Pierre-Firmin).	Escaich (Gilbert-Jean).

OFFICIERS DU RECRUTEMENT

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.	
Bardot (André-Jean-Louis).	Thiéry (Léon-Lucien-Clothaire).
	Jérôme (Raymond-André).

Transmissions.

A. — ARME

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le sous-lieutenant Leguen (Jacques-René-Francis) (lieutenant à T. T. du 1er avril 1954).

(Pour prendre rang du 2 avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.
Gramain (Germain-Marcel).
Kohn (Désiré).
Egels (René-Emile).

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision « Transmissions ».

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.
Cador (Octave-Eugène-Joseph).
Ployez (André-Louis).
Obled (Robert).

Génie.

A. — ARME

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Les sous-lieutenants (lieutenants à titre temporaire):

M. Robert (Jean-Marie).
M. Salette (Jacques-Paul-Antoine).

(Pour prendre rang du 2 avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.	
Guichard (Louis-Joseph).	Testu (Constant-Pierre-Théophile).
Schlosser (Denis-Roland).	Philippin (Raymond-Pierre).

(Pour prendre rang du 1er mai 1956.)

M. le sous-lieutenant Canavelli (Joseph-Napoléon).

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision « Génie ».

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.	
Nouviaire (Marcel).	Vitureau (Maurice-François-Joseph).
	Corman (Arthur-Louis-Prudent).

D. — ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.	
Chauffard (Jean-Pierre).	Drulot (Paul-Constant).
Rouyer (Hubert-Marcel).	Pichard (Roger-Gaston).

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

A. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.	
Pelcat (Georges-Albert-Nicolas).	Lagnieu (Joseph-Antoine-Fernand).
Thuriet (Jean).	Bouvard (Louis-Jean-Marie).
Rouffi (Roger-Henri).	Vautrin (Simon-René).
	Abadie (Louis-Jean-Paul).

B. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM.	
Saux (Robert-Maurice).	Melivet (Roger-Bernard).
Garnier (Victor-Louis-Joseph).	Lamballé (Henri-Jean).
Blanc (François-Augustin-Antoine).	Tixier (André-Alexandre-Etienne).
Marino (Honoré-Joseph-Etienne).	Menard (André-Henri).
Issert (Robert-Joseph).	Letu (Georges-André).
Lacues (Marcelin-Jean-Eugène).	Albaric (André-Louis-Etienne).
	Tranvouez (Pierre-Gaston).

Intendance

Au grade de lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 2 avril 1956.)

Les sous-lieutenants d'administration:

MM.	
Bissonnier (Armand).	Bellet (Hector-Louis-François).
Nicolai (Joseph-Charles-Maurice).	Caron (Pierre-Eugène).

TROUPES COLONIALES

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1956.)

Infanterie.

M. le sous-lieutenant Moquet (Paul-Laurent-Antoine) (lieutenant à titre temporaire du 1er mars 1954).

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

Infanterie.

Les sous-lieutenants:

MM.	
Chapron (Lucien-Eugène).	Vuillemin (Gaston-Pierre-André) (lieutenant à titre temporaire du 1er avril 1954).
Pinaton (Hubert).	Beal (Lucien) (lieutenant à titre temporaire du 1er avril 1954).

(Pour prendre rang du 2 avril 1956.)

Infanterie.

A. — Les sous-lieutenants:

MM.	
Digy (Roger-Noël).	Clerc (Raymond).
Gosse (Raymond-Alexandre).	Bouhour (Emilien-Gaston-Emile).
Moisson (Jean).	Robin (Robert).
Hervouet (Lucien).	Peysson (Jean-Emile).
Gianesello (Antoine-Rudolf).	Desanti (Jules-Pascal).
Ferreira (Germain).	Tauzin (Raoul).
Logoz (Jean-Pierre-Louis).	Marchetti (Georges-Jules-Emile).
Reynette (Joseph-Auguste).	Balen (Raymond-Paul).
	Lageon (Raymond).

B. — M. le sous-lieutenant servant sous le régime transitaire du décret n° 55-1407 du 19 octobre 1955 Dieme (Pierre), né en 1917.

Artillerie.

Les sous-lieutenants:

MM.	
Ellul (Joseph-Noël-Michel).	Paget (Roger-Louis-Arsène).
Craneguy (Jean).	Le Cloirec (André-Albert).
	Franc (Jean).

ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Les sous-lieutenants:

M. Guillou (Jean).
M. Constant (Marceau-Charles-Jacques).

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Les sous lieutenants:

M. Lamic (Roger-Paul-Louis).
M. Torasso (André-Roch).
M. Barthelemy (Marcel-Louis-Gaston).

Matériels et bâtiments.

A. — ADJOINT ADMINISTRATIF

M. le sous-lieutenant Masson (Marcel-Albert).

B. — ADJOINT TECHNIQUE

M. le sous-lieutenant Maire (Jean-Louis), ouvrier d'état.

Service de l'intendance.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

M. le sous-lieutenant Floch (Raymond-François-Guillaume).

Service de santé.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

M. le sous-lieutenant Pellois (Maurice-Joseph-Marie).

Infanterie.

(Pour prendre rang du 21 avril 1956.)

Les sous-lieutenants:

M. Boullier (Jacques-Pierre).

M. Legoube (Raymond-Marcel-Roger-Valentin) (lieutenant à titre temporaire du 21 avril 1954).

Régies et régisseurs d'avances.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu l'arrêté interministériel du 3 août 1951 relatif à l'institution de régies d'avances auprès des directions, services et établissements de la marine;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1951 portant institution de régies d'avances auprès des directions et services locaux du commissariat de la marine, modifié par l'arrêté du 10 janvier 1955 et par l'arrêté du 20 septembre 1955,

Arrête:

Art. 1er. — Le montant maximum des avances à consentir au régisseur du service du commissariat de la marine à Bordeaux est porté de 6.500.000 F à 8.500.000 F.

Art. 2. — Le directeur de la comptabilité générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1956.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef du cabinet,
LUCIEN FEYDEL.

Par arrêté du 22 mars 1956, les articles 1er et 2 de l'arrêté du 24 mai 1952 sont modifiés comme suit:

« *Art.* 1er. — Une régie d'avances est instituée auprès du magasin annexe d'habillement de l'air n° 786 à Rabat ».

(Le reste sans changement.)

« *Art.* 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 500.000 F ».

(Le reste sans changement.)

Par arrêté du 22 mars 1956, M. le capitaine Bretteville (Jean) est nommé régisseur d'avances auprès du magasin annexe d'habillement de l'air n° 786 à Rabat.

Ouverture d'une autorisation de programme.

Par arrêté interministériel en date du 28 mars 1956, il a été accordé une autorisation de programme s'élevant à 2.798.028.000 F applicable au chapitre 9700: « Travaux d'équipement intéressant la défense nationale » du budget annexe du service des poudres pour l'exercice 1956.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 29 mars 1956, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de 3.400 millions de francs applicable aux chapitres ci-après du budget de la défense nationale et des forces armées, section Guerre, pour l'année 1956:

Chap. 31-13. — Soldes et indemnités du personnel militaire des fabrications d'armement	137.500.000 F.
Chap. 31-22. — Traitements et indemnités des personnels civils non ouvriers des fabrications d'armement	768.800.000
Chap. 31-32. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers des fabrications d'armement	1.880.000.000
Chap. 33-71. — Prestations et versements obligatoires du service des fabrications d'armement	570.900.000
Chap. 33-72. — Prestations et versements facultatifs du service des fabrications d'armement	1.800.000
Chap. 31-71. — Service des fabrications d'armement. — Frais généraux. — Dépenses de fonctionnement et d'entretien du service	41.000.000
Total général	3.400.000.000 F.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 56-354 du 5 avril 1956 portant rétablissement total ou partiel de droits de douane d'importation.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques, du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et du secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 55-1612 du 9 décembre 1955 portant fixation du tarif des droits de douane d'importation et notamment l'article 2, § 1er, ensemble le tableau C y annexé;

Vu le décret n° 56-103 du 24 janvier 1956 portant réduction provisoire du droit de douane d'importation applicable aux fils de caoutchouc vulcanisé nus;

Vu le tarif des droits de douane d'importation;

Vu le code des douanes et notamment l'article 8;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est rétablie la perception des droits de douane d'importation applicables aux animaux et produits repris au tableau ci-dessous:

NUMÉROS du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits au tarif minimum.	INDICES des sous-positions.
Ex 01-02	Animaux vivants de l'espèce bovine, y compris les animaux du genre bufle, *destinés à la boucherie:*		
	— Ex A. Veaux	30 p. 100	—
	— Ex B. Taurillons, bouvillons, génisses	30 p. 100	—
	— Ex C. Taureaux	25 p. 100	—
	— Ex D. Bœufs et vaches	30 p. 100	—
Ex 40-07	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé, non durci, même recouverts de textiles; fils textiles imprégnés ou recouverts de caoutchouc vulcanisé non durci:		
	— Ex A. Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé:		
	— — Nus:		
	— — — *D'un numéro inférieur à 62 (le numéro correspondant au nombre de fils que l'on peut placer côte à côte sur une largeur de 25,4 mm)*	20 p. 100	ex a

Art. 2. — Est rétablie, au taux de 30 p. 100 en tarif minimum, la perception des droits de douane d'importation sur les produits repris au tableau ci-dessous:

NUMÉROS du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	INDICES des sous-positions.
Ex 02-01	Viandes et abats comestibles des animaux repris aux nos 01-01 à 01-04 inclus, frais, réfrigérés ou congelés:	
	— Ex A. Viandes:	
	— — Autres.	
	— — — De l'espèce bovine.	
	— — — — Viandes *fraîches ou réfrigérées*...	ex c

Art. 3. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 avril 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
MAURICE LEMAIRE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
ANDRÉ DULIN.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Extension à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion de l'arrêté du 5 juin 1950 organisant la procédure devant la commission de contrôle des banques en matière disciplinaire.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu l'article 34 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950;

Vu le décret n° 55-626 du 20 mai 1955 fixant les conditions d'application dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion des lois relatives à l'organisation du crédit et à la réglementation de la profession bancaire et des professions se rattachant à la profession de banquier;

Vu l'arrêté du 5 juin 1950 organisant la procédure devant la commission de contrôle des banques en matière disciplinaire,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 5 juin 1950 organisant la procédure devant la commission de contrôle des banques en matière disciplinaire sont applicables à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion.

Art. 2. — Toutefois, le délai prévu à l'article 3 de l'arrêté du 5 juin 1950 précité est porté à trente jours lorsque l'établissement intéressé est inscrit, sur la liste des banques, sous la rubrique spéciale prévue à l'article 3 du décret n° 55-626 du 20 mai 1955, ou a été enregistré par le comité monétaire de la zone franc.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1956.

PAUL RAMADIER.

Taxe spéciale temporaire de compensation.

Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 7 de la loi n° 48-1268 du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Vu le décret n° 54-438 du 17 avril 1954 portant institution d'une taxe spéciale temporaire de compensation;

Vu l'arrêté du 17 avril 1954 fixant les modalités de perception et les conditions d'application de la taxe spéciale temporaire de compensation,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les marchandises reprises au tableau annexé au présent arrêté sont soumises à la taxe spéciale temporaire de compensation aux taux indiqués dans la colonne 4 dudit tableau.

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 avril 1956.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

NUMÉROS du tarif des droits de douane.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	INDICES des sous-positions.	TAUX de la taxe (p. 100 ad valorem).
Ex 01-01	Animaux vivants des espèces ovine et caprine:		
	— Ex A. Des espèces domestiques:		
	— — Caprins (chevreaux, boucs et chèvres)	b	15
Ex 02-03	Foies de volailles, etc.:		
	— A. D'oie ou de canard (foies gras).	—	10
Ex 02-01	Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés:		
	— Ex C. des espèces gibier, *autres que de lapins*	—	15
Ex 03-02	Poissons simplement salés ou en saumure, séchés ou fumés:		
	— Ex B. Morues, y compris le klippfisch et flétans:		
	— — Stockfisch	a	15
	— Ex D. Autres:		
	— — *Haddock*	—	15
Ex 07-01	Légumes et plantes potagères, à l'état frais ou réfrigéré:		
	— Ex G. Choux:		
	— — Choux de Bruxelles	b	15
	— — Autres	c	15
	— Ex H. Epinards et salades diverses:		
	— — Chicorée Witloof, dite « endive »	a	15
	— O. Autres	—	15
Ex 07-05	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés:		
	— Ex A. Haricots:		
	— — Autres	b et c	15
Ex 11-08	Amidons et fécules; inuline:		
	— Ex B. Fécules:		
	— — De pommes de terre	a	15
Ex 12-08	Caroubes fraîches, sèches, etc.:		
	— A. Caroubes	—	15
Ex 16-04	Préparations et conserves de poissons, y compris le caviar et ses succédanés:		
	— Ex B. Autres, présentées:		
	— — En boîtes, verres, bocaux ou récipients hermétiquement fermés:		
	— — — Salmonidés	a	15
	— — — Autres, *sauf de thon*	ex c	15
Ex 16-05	Crustacés, mollusques et coquillages, préparés ou conservés:		
	— A. Crustacés simplement cuits à l'eau et décortiqués	—	15

NUMÉROS du tarif des droits de douane.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	INDICES des sous-positions.	TAUX de la taxe (p. 100 ad valorem).
Ex 28-52	Sels et autres composés inorganiques ou organiques du thorium, de l'uranium et des métaux des terres rares (y compris ceux de l'yttrium et du scandium), même mélangés entre eux:		
	— Ex C. Composés du cérium:		
	— — Sels et autres composés inorganiques ou organiques....	b	10
Ex 29-03	Dérivés sulfonés, nitrés, nitrosés des hydrocarbures:		
	— Ex D. Dérivés nitrohalogénés des hydrocarbures:		
	— — Nitrochlorobenzènes	a	10
Ex 29-16	Acides-alcools, acides-aldéhydes, acides-cétones, etc.:		
	— Ex B. Acides-phénols:		
	— — Acide salicyliques, ses sels et ses esters.....	a	10
Ex 29-22	Composés à fonction amine:		
	— Ex D. Monoamines aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés et leurs sels.		
	— — Diphénylamine et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés et leurs sels.....	o à r	15
	— — Alphanaphtylamine et bétanaphtylamine, leurs dérivés, N-alkylés et N-arylés, leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés, et leurs sels:		
	— — — Alphanaphtylamine et ses sels	s	15
	— — — Autres	u	15
	— — Autres, *à l'exception des composés mononucléaires*.....	ex v	15
Ex 32-07	Autres matières colorantes, etc.:		
	— C. Pigments à base de sulfure de zinc, etc.....	—	15
Ex 35-01	Caséines, caséinates, etc.:		
	— A. Caséines et caséinates.....	—	15
Ex 35-05	Dextrines; amidons et fécules solubles ou torréfiés; colles d'amidon ou de fécule:		
	— A. Dextrines, amidons et fécules solubles ou torréfiés.....	—	15
Ex 38-11	Désinfectants, insecticides, fongicides, etc:		
	— Ex A. Présentés dans des formes propres à la vente au détail, etc:		
	— — Autres	b	10
Ex 39-03	Cellulose régénérée; nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, etc.:		
	— Ex D. Matières plastiques à base d'esters de la cellulose:		
	— — A base d'acétates de cellulose:		
	— — — *Présentées sous les formes visées à la note III (d) du chapitre 39*.....	ex b	10
Ex 40-07	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé, non durci, etc.:		
	— Ex A. Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé:		
	— — Nus:		
	— — — *D'un numéro inférieur à 62 (le numéro correspond au nombre de fils que l'on peut placer côte à côte sur une largeur de 25,4 mm)*.....	ex a	10
Ex 41-10	Succédanés du cuir, contenant du cuir non défibré ou des fibres de cuir, en plaques ou en feuilles, même enroulées:		
	— A. Succédanés du cuir, formés de fibres de cuir, etc.....	—	15
	— B. Succédanés du cuir, dits « agglomérés » ou « superposés », etc.....	—	15
Ex 42-03	Vêtements et accessoires du vêtement, en cuir naturel ou en succédanés du cuir:		
	— Ex C. Gants, y compris les moufles:		
	— — Spéciaux de sports (boxe, escrime, base-ball, etc.).....	d	15
44-16	Panneaux creux ou cellulaires, en bois, même recouverts de feuilles de métal commun.....	—	15
44-24	Ustensiles de ménage en bois.....	—	15
Ex 44-25	Outils, montures et manches d'outils, etc.:		
	— Ex B. Manches et montures d'outils:		
	— — Autres, y compris les manches de brosse et de balais.....	b	15
Ex 48 09	Plaques pour constructions, en pâte à papier, en bois défibrés ou en végétaux divers défibrés, même agglomérés avec des résines naturelles ou artificielles ou d'autres liants similaires:		
	— *D'une épaisseur de moins de 8 mm*.....	—	15
Ex 64-02	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou en succédanés de cuir; chaussures (autres que celles du n° 64-01), etc.:		
	— Ex B. A dessus en caoutchouc ou en matière plastique artificielle:		
	— — *A dessus en matière plastique artificielle*	—	10
68-03	Ardoise travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine)	—	15
Ex 68-06	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, etc.:		
	— Ex B. Autres abrasifs naturels et abrasifs artificiels, appliqués:		
	— — Sur papier, carton, fibre vulcanisée, bois ou autres matières	b	15
Ex 68-13	Amiante travaillé: ouvrages en amiante, etc.:		
	— Ex B. Ouvrages en amiante:		
	— — Cartons, feutres et papiers....	c	15
68-14	Garnitures de friction (segments, disques, etc.) pour freins, pour embrayages et pour tous organes de frottement, etc.....	—	15
69-01	Briques, dalles, carreaux et autres pièces calorifuges en terres d'infusoires, etc.....	—	15
Ex 70-06	Verre coulé ou laminé et « verre à vitres », etc.:		
	— Ex B. Autres, d'une épaisseur de:		
	— — 10 mm ou moins, d'une surface de:		
	— — — 0,50 m² ou plus.....	d	10
Ex 70-13	Objets en verre pour le service de table, de la cuisine, etc.:		
	— A. En verre à faible coefficient de dilatation	—	10
Ex 70-14	Verrerie d'éclairage, de signalisation et d'optique commune:		
	— Ex B. Verrerie d'éclairage:		
	— — En autre verre:		
	— — — Verres à facettes, plaquettes, boules, amandes et pièces similaires de lustrerie	c	45
Ex 73-20	Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (raccords, etc.):		
	— A. En fonte.....	—	15
Ex 73-23	Fûts, tambours, bidons, etc.:		
	— Ex A. Pots à lait d'une contenance de:		
	— — Plus de 18 litres.....	a, b	45

NUMÉROS du tarif des droits de douane.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	INDICES des sous-positions.	TAUX de la taxe (p. 100 ad valorem).
Ex 73-24	Récipients en fer ou en acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés:		
	— A. Sans soudure.....	—	15
Ex 73-29	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier:		
	— Ex A. Chaînes de transmission:		
	— — A maillons en une seule pièce forgés, soudés ou moulés, en tôle ou en fil.....	a, b	15
Ex 73-31	Pointes, clous, crampons appointés, etc.:		
	— A. Pointes et articles assimilés (chevilles rondes, crampillons ou cavaliers, pointes de vitriers, pointes de mouleurs, etc.).....	—	15
	— B. Clous, y compris les clous à ferrer les animaux, les semences et chevilles coniques.....	—	15
	— C. Crochets et pitons sans pas de vis; crampons pour animaux, sans pas de vis.....	—	15
	— E. Pointes ou dents pour usages industriels (pour cardes, ouvreuses, etc.).....	—	15
Ex 74-07	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) et barres creuses en cuivre, *à l'exception des barres d'entretoise:*		
	— Ex A. En cuivre non allié:		
	— — Droits et d'épaisseur uniforme:		
	— — — *D'un poids au mètre linéaire de plus de 700 gr.*	ex a, ex b, ex c	15
	— — Façonnés (serpentins, etc.)...	ex d	15
	— Ex B. En cuivre allié à 10 p. 100 ou plus de zinc, avec ou sans autres métaux:		
	— — Droits et d'épaisseur uniforme:		
	— — — *D'un poids au mètre linéaire de plus de 1.000 grammes*	ex a, ex b, ex c	
	— — Façonnés (serpentins, etc.)...	ex d	15
	— Ex C. En autres alliages de cuivre:		
	— — Autres	ex (b à e)	15
Ex 74-14	Pointes, clous, crampons appointés, crochets en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre.	—	15
Ex 76-06	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) et barres creuses, en aluminium:		
	— Ex A. Droits et d'épaisseur uniforme:		
	— — *D'un poids au mètre linéaire de plus de 300 grammes*.....	ex a, ex b	15
	— B. Autres.....	—	15
Ex 82-04	Autres outils et outillage à main, etc.:		
	— H. Outils domestiques autres que ceux du n° 82-08 (fers à repasser, etc.).....	—	15
Ex 82-05	Outils interchangeables pour machines et pour outillage à main, mécanique ou non, etc.:		
	— G. Autres outils pour machines et pour outillage à main.....	—	15
Ex 82-06	Couteaux et lames tranchantes pour machines et pour appareils mécaniques:		
	— A. Couteaux circulaires.....	—	15
83-01	Serrures (y compris les fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure), verrous et cadenas, etc.	—	15
Ex 83-02	Garnitures, ferrures et autres articles similaires, en métaux communs, etc.:		
	— A. Crémones, espagnolettes et leurs parties.....	—	15
	— B. Serrures à ressort, sans clef (becs de cane, etc.), loquets, loquetaux, targettes et verrous (autres que ceux du n° 83-01)..	—	15
	— Ex D. Autres articles, *à l'exclusion des ferrures d'équipement pour matériel ferroviaire roulant*	—	15
Ex 83-11	Cloches, clochettes, sonnettes, timbres, grelots et similaires, non électriques, et leurs parties, en métaux communs, *à l'exclusion des timbres des types utilisés comme avertisseurs sur les cycles et motocycles*.....	—	15
83-14	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-réclames, plaques-adresses, etc.....	—	15
Ex 83-15	Fils, baguettes, tubes, plaques, pastilles, électrodes et articles similaires, en métaux communs, etc.:		
	— A. Plaques, pastilles et formes similaires pour soudure à la forge	—	15
Ex 84-01	Générateurs de vapeur d'eau ou d'autres vapeurs (chaudières à vapeur):		
	— Ex C. Autres:		
	— — Autres, d'une pression de:		
	— — — Moins de 6) kg/cm².....	d	15
Ex 84-06	Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons:		
	— Ex E. Parties et pièces détachées:		
	— — Pistons:		
	— — — Pour moteurs d'automobiles ou de motocycles.....	f	15
Ex 84-08	Autres moteurs et machines motrices:		
	— Ex E. Moteurs à air (ou à autre gaz) comprimé (alternatifs ou rotatifs)	—	15
Ex 84-15	Matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre:		
	— Ex C. Equipements frigorifiques à éléments constitutifs:		
	— — Fixés sur un socle commun ou formant corps:		
	— — — Autres (à absorption, etc.).	b	15
Ex 84-17	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, etc.:		
	— Ex E. Autres appareils et dispositifs:		
	— — Autres, des types spéciaux:		
	— — — Pour les industries alimentaires:		
	— — — — Autres:		
	— — — — — *Percolateurs et machines à café*.....	ex e	15
Ex 84-18	Machines et appareils centrifuges; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz:		
	— Ex A. Machines et appareils centrifuges:		
	— — Autres	b	15
Ex 84-21	Appareils mécaniques (même à main), à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, etc.:		
	— A. Pulvérisateurs, poudreuses, seringues et autres appareils similaires, etc.....	—	15

NUMÉROS du tarif des droits de douane.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	INDICES des sous-positions.	TAUX de la taxe (p. 100 ad valorem).
Ex 84-22	Machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement et de manutention, etc.:		
	— F. Ponts roulants, portiques et bardeurs, etc.....	—	15
	— G. Bennes preneuses; griffes articulées, etc.....	—	15
	— K. Transporteurs aériens sur câbles, téléphériques.....	—	15
	— Ex M. Autres:		
	— — Autres	b	15
Ex 84-24	Machines, appareils et engins agricoles et horticoles pour la préparation et le travail du sol et pour la culture, etc:		
	— Ex A. Machines, appareils et engins à disques, *à l'exception des disques pour charrues et déchaumeuses*	—	15
	— Ex B. Autres:		
	— — Charrues et appareils similaires, *à l'exception des charrues à traction animale*....	ex a	15
	— — Cultivateurs et appareils similaires, y compris les herses canadiennes, *à l'exception des cultivateurs à traction animale*	ex b	15
	— — Semoirs, plantoirs et repiqueurs	c	15
	— — Epandeurs et distributeurs d'engrais, y compris les enfouisseurs	d	15
	— — Autres (herses autres que les « herses canadiennes », rouleaux, etc.), *à l'exception des herses à traction animale et des rouleaux à traction animale*.....	ex e	15
Ex 84-25	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, etc:		
	— Ex B. Trieurs à œufs, à fruits et autres produits agricoles, *à l'exclusion des trieurs à œufs, à fruits et à tubercules*.....	—	15
	— Ex C. Autres:		
	— — Faucheuses et javeleuses (y compris les motofaucheuses et les barres de coupe à monter sur tracteurs):		
	— — — *Motofaucheuses*	ex a	15
	— — Appareils de fenaison (râteaux, faneuses, vire - andains, etc.), y compris les tondeuses à gazon:		
	— — — *Tondeuses à gazon*.....	ex d	15
Ex 84-30	Machines et appareils non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent chapitre pour les industries de la boulangerie, de la pâtisserie, etc.:		
	— A. Pour les industries de la boulangerie, de la pâtisserie, de la biscuiterie et des pâtes alimentaires	—	15
	— E. Pour le travail des viandes, poissons, légumes et fruits....	—	15
Ex 84-33	Autres machines et appareils pour le travail de la pâte cellulosique (pâte à papier), du papier et du carton, y compris les coupeuses de tout genre:		
	— A. Coupeuses de tout genre....	—	15
	— Ex B. Autres, y compris les bobineuses-coupeuses, *mais à l'exclusion des machines pour la fabrication des tubes et des busettes en papier ou carton pour filatures*.....	—	15
Ex 84-35	Machines et appareils pour l'imprimerie et les arts graphiques, etc., etc...:		
	— Ex A. Machines et appareils pour l'imprimerie et les arts graphiques:		
	— — Autres, d'un poids unitaire de:		
	— — — 500 kg ou moins.....	d	15
Ex 84-41	Machines à coudre (les tissus, les cuirs, les chaussures, etc.), y compris les meubles pour machines à coudre; aiguilles pour ces machines:		
	— Ex A. Machines à coudre et têtes de machines à coudre:		
	— — A coudre les semelles de chaussures	a	15
	— — Autres:		
	— — — Travaillant à une ou deux aiguilles uniquement au point de navette et dont le poids unitaire de la tête (moteur non compris) est de:		
	— — — — 15 kg ou moins.....	b	15
	— Ex B. Parties et pièces détachées:		
	— — Autres:		
	— — — Autres	d	15
Ex 84-42	Machines et appareils pour la préparation et le travail des cuirs et peaux et pour la fabrication des chaussures et autres ouvrages en cuir ou en peau, à l'exclusion des machines à coudre du n° 84-41:		
	— Ex B. Pour la fabrication des ouvrages en cuir, peau ou pelleterie:		
	— — Pour la fabrication des chaussures	a	15
Ex 84-45	Machines-outils pour le travail des métaux et des carbures métalliques, autres que celles des nos 84-49 et 84-50:		
	— Ex B. Travaillant par enlèvement de matière (autres que celles visées au paragraphe A):		
	— — Machines à fileter et machines à tarauder, autres que les tours.....	j	15
	— — Machines à scier ou à tronçonner	a, c	15
Ex 84-46	Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, etc.:		
	— B. Machines à moudre, à tourner, à percer, à polir (autres que celles du paragraphe A)..	—	15
Ex 84-48	Pièces détachées et accessoires, etc.:		
	— A. Porte-pièces et porte-outils...	—	15
	— Ex B. Dispositifs spéciaux se montant sur machines, etc.:		
	— — Autres	b	15
Ex 84-51	Autres machines et appareils de bureau, etc.:		
	— A. Duplicateurs hectographiques ou à stencils.....	—	15
Ex 84-65	Parties et pièces détachées de machines, d'appareils et d'engins mécaniques, non dénommées ni comprises dans d'autres positions du présent chapitre, etc..		
	— B. Bâtis et socles de machines..	—	15
	— Ex C. Autres parties et pièces, *à l'exclusion de celles non travaillées ou simplement ébarbées (en toutes matières)*:		
	— — En fonte:		
	— — — Travaillées	b	15

NUMÉROS du tarif des droits de douane.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	INDICES des sous-positions.	TAUX de la taxe (p. 100 ad valorem).
Ex 84-05 (*suite*)	— — En fer ou en acier non inoxydable	ex c	15
	— — En cuivre ou en aluminium..	ex d	15
	— — En deux ou plusieurs métaux..	ex f	15
Ex 85-08	Appareils et dispositifs électriques d'allumage et de démarrage pour moteurs à explosion ou à combustion interne, etc.:		
	— Ex A. Démarreurs et génératrices (y compris les conjoncteurs-disjoncteurs) et leurs parties et pièces détachées:		
	— — Autres	b	15
	— Ex B. Appareils et dispositifs d'allumage et leurs parties et pièces détachées:		
	— — Magnétos, y compris les dynamos-magnétos:		
	— — — Autres	b	15
Ex 85-19	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, etc.:		
	— Ex G. Tableaux de commande ou de distribution:		
	— — Nus	b et c	15
Ex 86-07	Wagons et wagonnets pour le transport sur rail des marchandises:		
	— Ex A. Pour voies de plus de 0,60 mètre d'écartement:		
	— — Wagons à déchargement automatique (à trémie, basculants, etc.):		
	— — — *Basculants*	ex b	15
Ex 86-09	Parties et pièces détachées de véhicules pour voies ferrées:		
	— G. Boîtes d'essieux (à graisse ou à huile) et leurs parties.....	—	15
Ex 87-01	Tracteurs, y compris les tracteurs treuils:		
	— A. Motoculteurs.....	—	15
	— Ex C. Autres:		
	— — A moteur à explosion ou à combustion interne:		
	— — — Tracteurs à roues:		
	— — — — Autres:		
	— — — — — A moteur à explosion, *neufs*	ex f	15
	— — — — — A moteur à combustion interne:		
	— — — — — — *Tracteurs neufs dont le moteur développe une puissance à la poulie inférieure ou égale à 23 CV.*	ex g	15
Ex 87-13	Voitures sans mécanisme de propulsion pour le transport des enfants et des malades; leurs parties et pièces détachées:		
	— *Pour le transport des enfants (voitures et leurs parties et pièces détachées)*	—	15
Ex 90-16	Instruments de dessin, de traçage et de calcul, etc.:		
	— Ex B. Machines, appareils et instruments de mesure, de vérification, etc.:		
	— — Autres:		
	— — — *Calibres, tampons, bagues, calibres à mâchoires fixes ou réglables, calibres de filetage fixes ou réglables, broches, cales et accessoires de cales; tiges, jauges et tous instruments et appareils similaires, ne comportant pas une lecture directe*.....	ex e	15
Ex 91-10	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties:		
	— C. En bois.....	—	10
Ex 92-04	Accordéons, concertinas et bandonéons; harmonicas à bouche:		
	— Ex B. Harmonicas à bouche:		
	— — *De plus de 16 notes sans notes factices*	—	15
92-05	Autres instruments de musique à vent	—	15
92-06	Instruments de musique à percussion (tambours, etc.).....	—	15
Ex 92-10	Parties, pièces détachées et accessoires d'instruments de musique, etc.:		
	— A. Métronomes et diapasons.....	—	15
	— B. Appareils à jouer mécaniquement d'un instrument de musique	—	15
Ex 92-11	Phonographes, machines à dicter et autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, etc.:		
	— Ex B. Appareils de reproduction du son:		
	— — Autres:		
	— — — A reproduction directe, à mouvement mécanique ou électrique	c	15
Ex 92-12	Supports de son, etc.:		
	— A. Préparés, mais non enregistrés (cires, disques, films, fils, etc.).	—	15
	— Ex B. Enregistrés:		
	— — Cires, disques, matrices et autres formes intermédiaires, *à l'exception des moules galvaniques pour disques*...	ex a	15
	— — Autres	b et c	15
Ex 92-13	Autres parties, pièces détachées et accessoires des appareils repris au n° 92-11:		
	— D. Aiguilles ou pointes.....	—	15
	— Ex E. Saphirs.....	ex a, ex b	15
Ex 97-06	Articles et engins pour les jeux de plein air, etc.:		
	— B. Luges, bobsleighs et similaires.	—	15
	— H. Filets confectionnés ou montés (filets de but, etc.).....	—	15
	— I. Articles d'escrime.....	—	15
	— Ex K. Autres articles et engins:		
	— — Mécaniques	—	15
Ex 97-07	Hameçons et épuisettes pour tous usages, etc.:		
	— E. Appelants, miroirs à alouettes et articles de chasse similaires.	—	15
98-07	Cachets, numéroteurs, compositeurs, dateurs, timbres et similaires, à main	—	15
98-16	Mannequins et similaires; automates et scènes animées pour étalages..	—	15

Comité des Bourses de valeurs.

Par arrêté en date du 30 mars 1956, M. d'Eté (Bernard), inspecteur général des finances, membre du conseil d'administration de l'association nationale des porteurs français de valeurs mobilières, a été désigné pour faire partie du comité des Bourses de valeurs, en remplacement de M. Dayras (Joseph), décédé.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Décrets du 27 mars 1956 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 27 mars 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 1er mars 1956 portant que les promotions et nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Desprez (Yves), président du comité central des armateurs de France et président de la Compagnie auxiliaire de navigation. Officier de la Légion d'honneur du 6 février 1948.

Au grade d'officier.

MM.

Thieblemont-Colson (Marcel), ostréiculteur. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 janvier 1935.

Perier (Alain), administrateur civil de classe exceptionnelle du sous-secrétariat d'Etat à la marine marchande. Chevalier de la Légion d'honneur du 21 novembre 1946.

Roux (André), président directeur général de la compagnie d'assurances générales et vice-président du groupement de réassurances maritimes. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 mars 1948.

Pourcher (Charles), directeur ingénieur en chef de l'union industrielle et maritime. Chevalier de la Légion d'honneur du 21 novembre 1946.

Au grade de chevalier.

Chagnaud (Maurice), entrepreneur de travaux publics à Marseille; 44 annuités.

Mlle Cosson (Charlotte), administrateur civil de 1re classe au sous-secrétariat d'Etat à la marine marchande; 25 annuités 6 mois.

MM.

Dervieu (Jacques), agent maritime, transitaire; 33 annuités.

Donnat (Louis), président du syndicat des assureurs maritimes à Sète; 39 annuités.

Guy-Vienot (Guy), avocat à la cour de Paris; 25 annuités.

Leproux (Pierre), directeur de la société navale Delmas-Vieljeux à la Rochelle; 38 annuités.

Moser (Edmond), directeur général de la société de transports et d'affrètements réunis; 41 annuités.

Pichon (François), agent administratif de l'inscription maritime; 45 annuités.

Par décret du Président de la République en date du 27 mars 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 1er mars 1956 portant que les promotions et nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Barbot (Daniel), capitaine au long cours en retraite. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 janvier 1937.

Saboureau (André), capitaine au long cours en retraite. Chevalier de la Légion d'honneur du 8 novembre 1918.

Au grade de chevalier.

MM.

Angaud (Pierre), capitaine au long cours (Marenne 50969 HS); 35 annuités.

Beaufils (René), capitaine au long cours (Marseille 12526 HS); 31 annuités.

Bergeaud (Maurice), capitaine au long cours, pilote du port de Nemours; 27 annuités.

Costantino (Sauveur), patron du canot de sauvetage à Ajaccio; 54 annuités.

Doublet (Evode), patron du canot de sauvetage de Cayeux; 39 annuités.

Erhel (Marie-Ange), capitaine au long cours en retraite (Saint-Malo 1164 HS); 31 annuités.

Fourmeptin (Guillaume), patron de vapeur (Boulogne 17286); 50 annuités.

Grassaut (Germain), patron au bornage, ancien pilote (Sète 58 P.); 43 annuités.

Herve (Charles), patron au bornage (Marennes 54222 HS); 46 annuités.

Lainé (Thomas), capitaine de la marine marchande en retraite (Saint-Malo 891); 50 annuités.

Lorec (Charles), pilote de la station de Saint-Nazaire; 42 annuités.

Mahe (Roger), médecin principal à la Compagnie générale transatlantique (le Havre 4382); 32 annuités.

Perrouelle (Emile), pilote (le Havre 3176 HS); 42 annuités.

Saintilan (Pierre), capitaine de la marine marchande (Saint-Brieuc 19212); 34 annuités.

AGRICULTURE

Homologation de règlements déterminant les conditions de délivrance du label « Vins délimités de qualité supérieure » à certains vins bénéficiant d'une appellation d'origine.

Par arrêté en date du 3 avril 1956 ont été homologués les règlements déterminant les conditions de délivrance du label aux vins délimités de qualité supérieure bénéficiant des appellations d'origine: « Coteaux d'Aix », ou « Coteaux d'Aix » suivis du nom de la section: « Coteaux des Baux », « Côtes du Forez ».

Il peut être pris connaissance de ces règlements au secrétariat d'Etat à l'agriculture, direction de la production agricole, 4e bureau, à la fédération nationale des vins délimités de qualité supérieure, 3, rue de Rigny, Paris (8e), et auprès du syndicat local de défense de ces appellations.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 27 mars 1956 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil.

Par décret du Président de la République en date du 27 mars 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 avril 1955 portant que la nomination faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil:

Au grade de chevalier.

M. Gourbault (Georges), administrateur de sociétés agricoles et industrielles, Marseille (Bouches-du-Rhône); 26 ans 6 mois de pratique professionnelle.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Election d'un sénateur.

Il résulte d'une lettre de M. le ministre de la France d'outre-mer que M. Diallo Ibrahima a été élu, le 27 mars 1956, sénateur du Sénégal, en remplacement de M. Dia Mamadou, qui a opté pour son mandat de député.

M. Diallo Ibrahima est appelé à faire partie du deuxième bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de médecins du cadre général des hôpitaux psychiatriques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 avril 1956: au sommaire et page 3337, 2e colonne, au lieu de: « Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs du cadre général des hôpitaux psychiatriques », lire: « Avis de concours pour le recrutement de médecins du cadre général des hôpitaux psychiatriques ».

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de pays membres de l'Organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.) (libération des échanges).

1° Toutes restrictions quantitatives sont supprimées pour l'importation des produits désignés au tableau ci-annexé et qui sont originaires et en provenance des pays de l'Organisation européenne de coopération économique ou de leurs territoires d'outre-mer.

Ces produits s'ajoutent à ceux qui figurent sur les listes annexées aux deux avis aux importateurs publiés au *Journal officiel* des 1er, 2, 3 janvier 1956 (pp. 113 à 147).

Les demandes de licences d'importation portant sur ces nouveaux produits, qui ont été déposées au titre des contingents ouverts par des avis antérieurs et qui n'auront pas été renvoyées avant le 7 avril 1956, seront considérées comme caduques.

Les importations auront lieu sous le couvert de licences, qui seront délivrées automatiquement par l'office des changes.

Les demandes de licences peuvent être déposées immédiatement.

2° L'attention des importateurs est appelée sur l'arrêté du 5 avril 1956 pris en application du décret n° 54-438 du 17 avril 1954, qui modifie la liste des produits soumis à la taxe spéciale temporaire de compensation instituée par ce décret.

Notes.

(**) Licences soumises à visa technique:

Les demandes de licences concernant ces produits devront être accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire; elles seront déposées à la direction des industries mécaniques et électriques du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, 23, avenue Franklin-D.-Roosevelt, Paris (8e), avec deux notices se rapportant à la marchandise à importer.

Le visa sera donné automatiquement si le produit répond bien à la définition des produits libérés et la licence sera délivrée par l'office des changes dans les conditions habituelles.

La facture sera perforée et devra être présentée en douane avec l'exemplaire rouge de la licence.

(***) Pièces de rechange:

Ces produits, qui étaient déjà libérés lorsqu'ils avaient la qualité de pièces de rechange, seront désormais importés sous le régime du présent avis; les licences correspondantes devront être déposées directement à l'office des changes et non plus à la direction technique.

TABLEAU ANNEXE

NUMÉROS du tarif des droits de douane.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	INDICES des sous-positions.
Ex 01-01	Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants: — Ex A. Chevaux: — — De trait, admis dans les limites d'un contingent annuel de 800 têtes aux conditions fixées par arrêté du ministre de l'agriculture.....	a
Ex 01-02	Animaux vivants de l'espèce bovine, y compris les animaux du genre buffle, *autres que les animaux reproducteurs de race pure:* — *Destinés à la boucherie.*	
Ex 01-04	Animaux vivants des espèces ovine et caprine: — Ex A. Des espèces domestiques: — — Caprins (chevreaux, boucs et chèvres)..	b
Ex 02-01	Viandes et abats comestibles des animaux repris aux n° 01-01 à 01-04 inclus, frais, réfrigérés ou congelés: — Ex A. Viandes: — — Autres: — — — De l'espèce bovine: — — — — *Viandes fraîches ou réfrigérées*...	ex c
Ex 02-03	Foies de volailles, etc.: — A. D'oie ou de canard (foies gras).	
Ex 02-04	Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés: — Ex C. des espèces gibier, *autres que de lapins.*	
Ex 03-02	Poissons simplement salés ou en saumure, séchés ou fumés: — Ex B. Morues, y compris le klippfisch, et flétans: — — Stockfish ..... — Ex D. Autres: — — *Haddock.*	a
Ex 07-01	Légumes et plantes potagères, à l'état frais ou réfrigéré: — Ex G. Choux: — — Choux de Bruxelles..... — — Autres ..... — Ex H. Epinards et salades diverses: — — Chicorée Witloof, dite « endive »..... — O. Autres.	b c a
Ex 07-05	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés: — Ex A. Haricots: — — Autres	b et c
Ex 11-08	Amidons et fécules; inuline: — Ex B. Fécules: — — De pommes de terre.....	a
Ex 12-08	Caroubes fraîches ou sèches, etc.: — A. Caroubes.	
Ex 16-04	Préparations et conserves de poissons, y compris le caviar et ses succédanés: — Ex B. Autres, présentées: — — En boîtes, verres, bocaux ou récipients hermétiquement fermés: — — — Salmonidés ..... — — — Autres, *sauf de thon*.....	a ex c
16-05	Crustacés, mollusques et coquillages, préparés ou conservés.	
Ex 21-06	Levures naturelles vivantes ou mortes; levures artificielles préparées: — B. Levures naturelles mortes.	
Ex 25-01	Graphite naturel: — B. Amorphe.	
Ex 25-11	Sulfate de baryum naturel (barytine); carbonate de baryum naturel (withérite) même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de baryum: — Ex A. Sulfate de baryum: — — En roche.....	a
Ex 27-08	Brai et coke de brai de goudrons de houille ou d'autres goudrons minéraux: — B. Coke.	
Ex 28-52	Sels et autres composés inorganiques ou organiques du thorium, de l'uranium et des métaux des terres rares (y compris ceux de l'yttrium et du scandium), même mélangés entre eux: — Ex C. Composés du cérium: — — Sels et autres composés inorganiques ou organiques.....	b
Ex 29-03	Dérivés sulfonés, nitrés, nitrosés des hydrocarbures: — Ex D. Dérivés nitrohalogénés des hydrocarbures: — — Nitrochlorobenzènes	a

NUMÉROS du tarif des droits de douane.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	INDICES des sous-positions.
Ex 29-16	Acides-alcools, acides-aldéhydes, acides-cétones, etc.: — Ex B. Acides-phénols: — — Acide salicylique, ses sels et ses esters.	a
Ex 29-22	Composés à fonction amine: — Ex D. Monoamines aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés et leurs sels: — — Diphénylamine et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés et leurs sels — — Alphanaphtylamine et bétanaphtylamine, leurs dérivés N-alkylés et N-arylés, leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés et leurs sels: — — — Alphanaphtylamine et ses sels — — — Autres — — Autres, *à l'exception des composés mononucléaires*	o à r s u ex v
Ex 32-07	Autres matières colorantes, etc.: — C. Pigments à base de sulfure de zinc, etc.	
Ex 35-01	Caséines, caséinates, etc.: — A. Caséines et caséinates.	
Ex 35-05	Dextrines; amidons et fécules solubles ou torréfiés; colles d'amidon ou de fécule: — A. Dextrines, amidons et fécules solubles ou torréfiés.	
Ex 38-11	Désinfectants, insecticides, fongicides, etc.: — Ex A. Présentés dans des formes propres à la vente au détail, etc.: — — Autres	b
Ex 39-03	Cellulose régénérée, nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, etc.: — Ex D. Matières plastiques à base d'esters de la cellulose: — — A base d'acétates de cellulose: — — — *Présentées sous les formes visées à la note III* (d) *du chapitre* 39.	ex b
Ex 40-07	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé, non durci, etc.: — Ex A. Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé: — — Nus: — — — *D'un numéro inférieur à* 62 *(le numéro correspondant au nombre de fils que l'on peut placer côte à côte sur une largeur de* 25,4 *mm).*	ex a
Ex 41-10	Succédanés du cuir, contenant du cuir non défibré ou des fibres de cuir, en plaques ou en feuilles, même enroulées: — A. Succédanés du cuir, formés de fibres de cuir, etc. — B. Succédanés du cuir, dits « agglomérés » ou « superposés », etc.	
Ex 42-03	Vêtements et accessoires du vêtement, en cuir naturel ou en succédanés du cuir: — Ex C. Gants, y compris les moufles: — — Spéciaux de sports (boxe, escrime, base-ball, etc.)	d
44-16	Panneaux creux ou cellulaires, en bois, même recouverts de feuilles de métal commun.	
44-21	Ustensiles de ménage en bois.	
Ex 44-25	Outils, montures et manches d'outils, etc.: — Ex B. Manches et montures d'outils: — — Autres, y compris les manches de brosse et de balais	b
Ex 48-09	Plaques pour constructions, en pâte à papier, en bois défibrés ou en végétaux divers défibrés, même agglomérés avec des résines naturelles ou artificielles ou d'autres liants similaires: — *D'une épaisseur de moins de* 8 *mm.*	
Ex 59-04	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non: — Ex A. Non tressés: — — De sisal ou d'abaca: — — — *Armés de métal*	ex d
Ex 64-02	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou en succédanés de cuir; chaussures (autres que celles du n° 61-01), etc., etc.: — Ex B. A dessus en caoutchouc ou en matière plastique artificielle: — — *A dessus en matière plastique artificielle.*	
68-03	Ardoise travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine).	
Ex 68-06	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, etc.: — Ex B. Autres abrasifs naturels et abrasifs artificiels, appliqués: — — Sur papier, carton, fibre vulcanisée, bois ou autres matières	b
Ex 68-13	Amiante travaillé: ouvrages en amiante, etc.: — Ex B. Ouvrages en amiante: — — Cartons, feutres et papiers	c
68-14	Garnitures de friction (segments, disques, etc.) pour freins, pour embrayages et pour tous organes de frottement, etc.	
69-01	Briques, dalles, carreaux et autres pièces calorifuges en terres d'infusoires, etc.	
Ex 70-06	Verre coulé ou laminé et « verre à vitres », etc., etc.: — Ex B. Autres, d'une épaisseur de: — — 10 mm ou moins, d'une surface de: — — — 0,50 m² ou plus	d
Ex 70-13	Objets en verre pour le service de table, de la cuisine, etc.: — A. En verre à faible coefficient de dilatation.	
Ex 70-14	Verrerie d'éclairage, de signalisation et d'optique commune: — Ex B. Verrerie d'éclairage: — — En autre verre: — — — Verres à facettes, plaquettes, boules, amandes et pièces similaires de lustrerie	c
Ex 70-19	Perles de verre, imitations de perles fines, etc.: — A. Yeux artificiels autres que de prothèse (y compris les yeux pour jouets).	
Ex 71-05	Argent et alliages d'argent, etc.: — A. Bruts, en masses, lingots, grenailles; argent natif.	
Ex 73-20	Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (raccords, etc.): — A. En fonte.	
Ex 73-23	Fûts, tambours, bidons, etc.: — Ex A. Pots à lait d'une contenance de: — — Plus de 18 l	a, b
Ex 73-24	Récipients en fer ou en acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés: — A. Sans soudure.	
Ex 73-29	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier: — Ex A. Chaînes de transmission: — — A maillons en une seule pièce forgés, soudés ou moulés, en tôle ou en fil (***)	a, b
Ex 73-31	Pointes, clous, crampons appointés, etc.: — A. Pointes et articles assimilés (chevilles rondes, crampillons ou cavaliers, pointes de vitriers, pointes de mouleurs, etc). — B. Clous, y compris les clous à ferrer les animaux, les semences et chevilles coniques; — C. Crochets et pitons sans pas de vis; crampons pour animaux, sans pas de vis. — E. Pointes ou dents pour usages industriels (pour cardes, ouvreuses, etc.).	

NUMÉROS du tarif des droits de douane.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	INDICES des sous-positions.
Ex 74-07	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) et barres creuses en cuivre, *à l'exception des barres d'entretoise:*	
	— Ex A. En cuivre non allié:	
	— — Droits et d'épaisseur uniforme:	
	— — — *D'un poids au mètre linéaire de plus de 500 g*.....	ex a, ex b, ex c -
	— — Façonnés (serpentins, etc.) (***).....	ex d
	— Ex B. En cuivre allié à 10 p. 100 ou plus de zinc, avec ou sans autres métaux:	
	— — Droits et d'épaisseur uniforme:	
	— — — *D'un poids au mètre linéaire de plus de 1.000 gr*.....	ex a, ex b, ex c
	— — Façonnés (serpentins, etc.) (***).....	ex d
	— Ex C. En autres alliages de cuivre:	
	— — Autres (***).....	ex (b à e)
Ex 74-14	Pointes, clous, crampons appointés, crochets en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre.	
Ex 75-01	Mattes, speiss et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel; nickel brut (à l'exclusion des anodes du n° 75-05); déchets et débris de nickel:	
	— A. Mattes et speiss de nickel.	
Ex 76-06	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) et barres creuses, en aluminium:	
	— Ex A. Droits et d'épaisseur uniforme:	
	— — *D'un poids au mètre linéaire de plus de 300 gr*.....	ex a, ex b
	— B. Autres (***).	
Ex 82-04	Autres outils et outillage à main, etc.:	
	— H. Outils domestiques autres que ceux du n° 82-08 (fers à repasser, etc.).	
Ex 82-05	Outils interchangeables pour machines et pour outillage à main, mécanique ou non, etc.:	
	— G. Autres outils pour machines et pour outillage à main.....	
Ex 82-06	Couteaux et lames tranchantes pour machines et pour appareils mécaniques:	
	— A. Couteaux circulaires.	
83-01	Serrures (y compris les fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure), verrous et cadenas, etc. (***).	
Ex 83-02	Garnitures, ferrures et autres articles similaires, en métaux communs, etc.:	
	— A. Crémones, espagnolettes et leurs parties.	
	— B. Serrures à ressort, sans clef (becs de cane, etc.), loquets, loquetaux, targettes et verrous (autres que ceux du n° 83-01).	
	— Ex D. Autres articles, *à l'exclusion des ferrures d'équipement pour matériel ferroviaire roulant.*	
Ex 83-11	Cloches, clochettes, sonnettes, timbres, grelots et similaires, non électriques, et leurs parties, en métaux communs, *à l'exclusion des timbres des types utilisés comme avertisseurs sur les cycles et motocycles.*	
83-14	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-réclames, plaques-adresses, etc.	
Ex 83-15	Fils, baguettes, tubes, plaques, pastilles, électrodes et articles similaires, en métaux communs, etc.:	
	— A. Plaques, pastilles et formes similaires pour soudure à la forge.	
Ex 84-01	Générateurs de vapeur d'eau ou d'autres vapeurs (chaudières à vapeur):	
	— Ex C. Autres:	
	— — Autres, d'une pression de:	
	— — — Moins de 60 kg/cm².....	d
Ex 84-06	Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons:	
	— Ex E. Parties et pièces détachées:	
	— — Pistons:	
	— — — Pour moteurs d'automobiles ou de motocycles (***)	f
Ex 84-08	Autres moteurs et machines motrices:	
	— Ex E. Moteurs à air (ou à autre gaz) comprimé (alternatifs ou rotatifs).	
Ex 84-15	Matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre:	
	— Ex C. Equipements frigorifiques à éléments constitutifs:	
	— — Fixés sur un socle commun ou formant corps:	
	— — — Autres (à absorption, etc.).....	b
Ex 84-17	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, etc.:	
	— Ex E. Autres appareils et dispositifs:	
	— — Autres, des types spéciaux:	
	— — — Pour les industries alimentaires:	
	— — — — Autres.	
	— — — — — *Percolateurs et machines à café*	ex e
Ex 84-18	Machines et appareils centrifuges; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz:	
	— Ex A. Machines et appareils centrifuges:	
	— — Autres (***)	b
Ex 84-21	Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, etc.:	
	— A. Pulvérisateurs, poudreuses, seringues et autres instruments et appareils similaires, etc. (***).	
Ex 84-22	Machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement et de manutention, etc.:	
	— F. Ponts-roulants, portiques et bardeurs, etc. (***).	
	— G. Bennes preneuses, griffes articulées, etc. (***).	
	— K. Transporteurs aériens sur câbles; téléphériques (***).	
	— Ex M. Autres:	
	— — Autres (***)	b
Ex 84-24	Machines, appareils et engins agricoles et horticoles pour la préparation et le travail du sol et pour la culture, etc.:	
	— Ex A. Machines, appareils et engins à disques, *à l'exception des disques pour charrues et déchaumeuses* (***).	
	— Ex B. Autres:	
	— — Charrues et appareils similaires, *à l'exception des charrues à traction animale* (***)	ex a
	— — Cultivateurs et appareils similaires, y compris les herses canadiennes, *à l'exception des cultivateurs à traction animale* (***)	ex b
	— — Semoirs, planoirs et repiqueurs (***)..	c
	— — Epandeurs et distributeurs d'engrais, y compris les enfouisseurs (***)	d
	— — Autres (herses autres que les « herses canadiennes », rouleaux, etc.), *à l'exception des herses à traction animale et des rouleaux à traction animale* (***)	ex e
Ex 84-25	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, etc.:	
	— Ex B. Trieurs à œufs, à fruits et autres produits agricoles, *à l'exclusion des trieurs à œufs, à fruits et à tubercules.*	
	— Ex C. Autres:	
	— — Faucheuses et javeleuses (y compris les motofaucheuses et les barres de coupe à monter sur tracteurs):	
	— — — *Motofaucheuses*	ex a
	— — Appareils de fenaison (râteaux, faneuses, vire-andains, etc.), y compris les tondeuses à gazon:	
	— — — Tondeuses à gazon	ex d

NUMÉROS du tarif des droits de douane.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	INDICES des sous-positions.
Ex 84-30	Machines et appareils non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent chapitre, pour des industries de la boulangerie, de la pâtisserie, etc.:	
	— A. Pour les industries de la boulangerie, de la pâtisserie, de la biscuiterie et des pâtes alimentaires (***).	
	— E. Pour le travail des viandes, poissons, légumes et fruits (***).	
Ex 84-33	Autres machines et appareils pour le travail de la pâte cellulosique (pâte à papier), du papier et du carton, y compris les coupeuses de tout genre:	
	— A. Coupeuses de tout genre (***).	
	— Ex B. Autres, y compris les bobineuses-coupeuses, *mais à l'exclusion des machines pour la fabrication des tubes et des busettes en papier ou carton pour filatures* (***).	
Ex 84-35	Machines et appareils pour l'imprimerie et les arts graphiques, etc.:	
	— Ex A. Machines et appareils pour l'imprimerie et les arts graphiques:	
	— — Autres, d'un poids unitaire de:	
	— — — 500 kg ou moins.....	d
Ex 84-41	Machines à coudre (les tissus, les cuirs, les chaussures, etc.), y compris les meubles pour machines à coudre; aiguilles pour ces machines:	
	— Ex A. Machines à coudre et têtes de machines à coudre:	
	— — A coudre les semelles de chaussures...	a
	— — Autres:	
	— — — Travaillant à une ou deux aiguilles uniquement au point de navette et dont le poids unitaire de la tête (moteur non compris) est de:	
	— — — — 15 kg ou moins.....	b
	— Ex B. Parties et pièces détachées:	
	— — Autres:	
	— — — Autres (***)	d
Ex 84-42	Machines et appareils pour la préparation et le travail des cuirs et peaux et pour la fabrication des chaussures et autres ouvrages en cuir ou en peau, à l'exclusion des machines à coudre du n° 84-41:	
	— Ex B. Pour la fabrication des ouvrages en cuir, peau ou pelleterie:	
	— — Pour la fabrication des chaussures (***).	a
Ex 84-45	Machines-outils pour le travail des métaux et des carbures métalliques, autres que celles des n°s 84-49 et 84-50:	
	— Ex B. Travaillant par enlèvement de matière (autres que celles visées au paragraphe A):	
	— — Machines à fileter et machines à tarauder, autres que les tours.....	j
	— — Machines à scier ou à tronçonner	a e
Ex 84-46	Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, etc.:	
	— B. Machines à moulurer, à tourner, à percer, à polir (autres que celles du paragraphe A).	
Ex 84-48	Pièces détachées et accessoires, etc.:	
	— A. Porte-pièces et porte-outils (***).	
	— Ex B. Dispositifs spéciaux se montant sur machines, etc.:	
	— — Autres (***)	b
Ex 84-54	Autres machines et appareils de bureau, etc.:	
	— A. Duplicateurs hectographiques ou à stencils.	
Ex 84-65	Parties et pièces détachées de machines, d'appareils et d'engins mécaniques, non dénommées ni comprises dans d'autres positions du présent chapitre, etc.:	
	— B. Bâtis et socles de machines.	
	— Ex C. Autres parties et pièces, *à l'exclusion de celles non travaillées ou simplement ébarbées (en toutes matières)*:	
	— — En fonte:	
	— — — Travaillées (***).....	b
	— — En fer ou en acier non inoxydable (***).....	ex c
	— — En cuivre ou en aluminium (***).....	ex d
	— — En deux ou plusieurs métaux (***)....	ex f
Ex 85-08	Appareils et dispositifs électriques d'allumage et de démarrage pour moteurs à explosion ou à combustion interne, etc.:	
	— Ex A. Démarreurs et génératrices (y compris les conjoncteurs-disjoncteurs), et leurs parties et pièces détachées:	
	— — Autres (***).....	b
	— Ex B. Appareils et dispositifs d'allumage et leurs parties et pièces détachées:	
	— — Magnétos, y compris les dynamos-magnétos:	
	— — — Autres (***).....	b
Ex 85-19	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, etc.:	
	— Ex G. Tableaux de commande ou de distribution:	
	— — Nus	b et c
Ex 86-07	Wagons et wagonnets pour le transport sur rail des marchandises:	
	— Ex A. Pour voies de plus de 0,60 m d'écartement:	
	— — Wagons à déchargement automatique (à trémie, basculants, etc.):	
	— — — *Basculants*	ex b
Ex 86-09	Parties et pièces détachées de véhicules pour voies ferrées:	
	— G. Boîtes d'essieux (à graisse ou à huile) et leurs parties (***).	
Ex 87-01	Tracteurs, y compris les tracteurs treuils:	
	— A. Motoculteurs.	
	— Ex C. Autres:	
	— — A moteur à explosion ou à combustion interne:	
	— — — Tracteurs à roues:	
	— — — — Autres:	
	— — — — — A moteur à explosion, neufs (**) (1)	ex f
	— — — — — A moteur à combustion interne:	
	— — — — — — *Tracteurs neufs dont le moteur développe une puissance à la poulie inférieure ou égale à 23 CV* (**) (1)	ex g
Ex 87-13	Voitures sans mécanisme de propulsion pour le transport des enfants et des malades; leurs parties et pièces détachées:	
	— *Pour le transport des enfants (voitures et leurs parties et pièces détachées).*	

(1) Les importateurs devront joindre à leur demande de licence une attestation des constructeurs précisant qu'il s'agit bien du matériel neuf (à l'exclusion de tout matériel reconditionné).

NUMÉROS du tarif des droits de douane.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	INDICES des sous-positions.
Ex 90-16	Instruments de dessin, de traçage et de calcul, etc.: — Ex B. Machines, appareils et instruments de mesure, de vérification, etc.: — — Autres: — — — *Calibres, tampons, bagues, calibres à mâchoires fixes ou réglables, calibres de filetage fixes ou réglables, broches, cales et accessoires de cales, tiges, jauges et tous instruments et appareils similaires, ne comportant pas une lecture directe* (**)	ex c
Ex 91-10	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties: — C. En bois.	
Ex 92-04	Accordéons, concertinas et Landonéons; harmonicas à bouche: — Ex B. Harmonicas à bouche: — — *De plus de 16 notes sans notes factices.*	
92-05	Autres instruments de musique à vent.	
92-06	Instruments de musique à percussion (tambours, etc.).	
Ex 92-10	Parties, pièces détachées et accessoires d'instruments de musique, etc.: — A. Métronomes et diapasons. — B. Appareils à jouer mécaniquement d'un instrument de musique.	
Ex 92-11	Phonographes, machines à dicter et autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, etc.: — Ex B. Appareils de reproduction du son: — — Autres: — — — A. Reproduction directe, à mouvement mécanique ou électrique...	c
Ex 92-12	Supports de son, etc.: — A. Préparés, mais non enregistrés (cires, disques, films, fils, etc.). — Ex B. Enregistrés: — — Cires, disques, matrices et autres formes intermédiaires, *à l'exception des moules galvaniques pour disques*..... — — Autres	ex a b et c
Ex 92-13	Autres parties, pièces détachées et accessoires des appareils repris au n° 92-11: — D. Aiguilles ou pointes. — Ex E. Saphirs.....	ex a, b
96-06	Tamis et cribles, à main, en toutes matières.	
Ex 97-02	Poupées de tous genres: — Ex B. Accessoires, parties et pièces détachées: — — Mécanismes pour yeux dormeurs ou ribouiants, voix et cris..... — — Perruques	b c
Ex 97-06	Articles et engins pour les jeux de plein air, etc.: — B. Luges, bobsleighs et similaires. — H. Filets confectionnés ou montés (filets de but, etc.). — I. Articles d'escrime. — Ex K. Autres articles et engins: — — *Mécaniques.*	
Ex 97-07	Hameçons et épuisettes pour tous usages, etc.: — E. Appelants, miroirs à alouettes et articles de chasse similaires.	
98-07	Cachets, numéroteurs, composteurs, dateurs, timbres et similaires, à main.	
98-16	Mannequins et similaires; automates et scènes animées pour étalages.	

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de salades originaires et en provenance d'Espagne.

Les importateurs sont informés qu'à compter de la date de publication du présent avis, il pourra être procédé à l'importation de salades (laitue pommée et romaine, scarole et chicorée frisée) originaires et en provenance d'Espagne.

Ces importations seront effectuées contre remise aux bureaux de douane intéressés de certificats d'importation modèle CI, établis en deux exemplaires, conformément aux dispositions prévues par le titre IV du chapitre 1er de l'avis n° 483 de l'office des changes, publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement selon la procédure décrite au paragraphe 2 de la section I du titre III de l'avis n° 483 précité, c'est-à-dire après importation de la marchandise.

Les marchandises ne pourront être acceptées à l'importation si leurs prix au kilogramme net frontière, après dédouanement, sont supérieurs aux prix suivants:

Laitues pommées et romaines: 160 F;
Scaroles et chicorées frisées: 110 F.

L'entrée en France et le dédouanement ne pourront s'effectuer que par les bureaux de douane ci-après:

Cerbère-gare,
Le Perthus-route,
Paris (Lyon-Villiot),

et seront suspendus le 14 avril 1956, heure de fermeture des bureaux de douane intéressés.

Indépendamment des indications habituelles, les certificats d'importation devront comporter, en caractères très apparents, en tête de l'imprimé, une référence au présent avis.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernier cours coté en Bourse.	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 3 avril 1956.	
349 95	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350 . 11	.... ..	.... .	350 ..	.... ..
350 40	Canada	1 $ Can	.... ..	.... ..	.... ..	350 65	.... ..
162 40	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 6127	.... ..	.... ..	163 70	162 40
2803 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.. ....	.. ....	.... ..	.... ..
8396 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 .	8396 ..	.... ..
706 20	Belgique	100 F b	700 ..	694 75	703 75	705 25	.... ..
5086 50	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5105 25	5087 ..	.... ..
984 50	Gde-Bretagne....	1 liv st	980 ..	972 65	987 35	984 80	984 70
56 115	Italie	100 lire	56 008	55 50	56 43	56 095	.... ..
4920 ..	Norvège	100 c n	4900 .	1863 50	4937 ..	4921 50	4921 ..
9244 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9243 ..	9241 50
6779 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6779 ..	6778 ..
8035 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8034 ..	.... ..
1356 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1356 25	.... ..
1010 ..	Egypte	1 liv. ég.	1000 04	997 ..	1013 ..	1009 ..	.... ..
1217 ..	Portugal	100 esc	1217 39	1206 25	1226 50	1216 ..	1215 50
4807 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 40	Yougoslavie.....	100 din	116 666	115 70	117 60	.... ..	.... ..

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	200
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	850
Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam...	100 piastres.....	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 29 MARS 1956	AU 22 MARS 1956
ACTIF			
Encaisse or		301.204.302.426 »	301.204.302.426 »
Disponibilités à vue à l'étranger		178.235.000.000 »	178.235.000.000 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		181.100.000.000 »	177.100.000.000 »
Monnaies divisionnaires		18.036.671.268 »	18.006.614.001 »
Comptes courants postaux		23.677.398.081 »	31.550.828.698 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.819.114.743 »	3.819.114.743 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (2)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (3)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (4)		183.000.000.000 »	183.000.000.000 »
Avances spéciales à l'Etat (5)		39.800.000.000 »	28.000.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	666.525.630.405 »		
Effets escomptés sur l'étranger	325.935.219 »		
Effets garantis par l'office des céréales (6	19.523.472.474 »	1.351.338.930.015 »	1.293.162.119.348 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	667.963.891.797 »		
Effets négociables achetés en France (7)		237.706.856.875 »	191.440.832.809 »
Avances à 30 jours sur effets publics		12.515.932.000 »	7.929.218.000 »
Avances sur titres		8.202.146.081 »	8.061.432.299 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		22.351.512.371 »	17.424.501.181 »
Divers		50.105.649.809 »	50.026.202.762 »
Total		3.090.241.094.419 F	2.965.407.807.330 F
PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		2.876.650.598.665 »	2.774.239.021.560 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	28.820.332 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	314.693.989 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	79.736.798.730 »	156.357.066.670 »	125.526.796.830 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds ; dispositions et autres engagements à vue	76.276.753.619 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		307.824.529 »	307.824.529 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		50.716.908.805 »	65.125.558.651 »
Total		3.090.241.094.419 F	2.965.407.807.330 F

(1) (Convention du 27 juin 1949).
(2) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1917, loi du 29 mars 1947).
(3) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(4) (Convention du 29 septembre 1939 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953).
(5) (Convention du 11 juillet 1953 approuvée par la loi du 11 juillet 1953).
(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).
(7) (Décret du 17 juin 1938).
(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société anonyme des AUTOMOBILES PEUGEOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 88, QUAI DE PASSY, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 55-B 10055.

Appel au remboursement anticipé total des obligations 4 0/0 1941.

Les propriétaires d'obligations de 5.000 F nominal 4 0/0 1941 émises par la Société des automobiles Peugeot sont avisés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ces titres, a décidé de procéder au remboursement anticipé, à la date du 9 mai 1956, de la totalité desdites obligations non encore amorties à cette date.

Le remboursement s'effectuera au pair, c'est-à-dire au prix de 5.000 F par obligation de 5.000 F nominal.

Les obligations devront être présentées au remboursement coupons n° 31 et suivants attachés.

Le 15 avril 1956, sera mis en payement l'intérêt afférent à la période s'étendant du 15 octobre 1955 au 15 octobre 1956.

Le remboursement aura lieu, sans frais, à partir du 9 mai 1956, dans tous les guichets des banques et établissements suivants:

Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris;
Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris;
Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, Paris.

Le conseil d'administration.

AVIS DIVERS

LAMINOIRS et ATELIERS de JEUMONT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 61.200.000 F
SIÈGE SOCIAL: 42, RUE D'ERQUELINNES, JEUMONT (NORD)
R. C.: Avesnes n° 54-B 68.

Convocation.

MM. les actionnaires de la société anonyme Laminoirs et ateliers de Jeumont sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social, pour le jeudi 26 avril 1956, à onze heures trente, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 1955;
2° Rapports des commissaires sur les comptes du même exercice;
3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes et du bilan arrêtés au 31 décembre 1955; quitus aux administrateurs pour leur gestion;
4° Nomination des commissaires aux comptes et fixation de leur rémunération;
5° Approbation à donner, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867;
6° Questions diverses.

Les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social, 42, rue d'Erquelinnes, à Jeumont, ou au Comptoir du Centre, 5, Grand'Place, à Bruxelles, huit jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion.

Le conseil d'administration.

Compania Minera Unificada del Cerro de Potosi

MM. les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu dans les bureaux de la compagnie, à Buenos Aires, le 30 avril 1956, à dix-sept heures trente.

1° Approbation des comptes de l'exercice 1955;
2° Questions diverses.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Xavier-Jean Messina Senegats, né à Tabarka (Tunisie) le 16 février 1923, domicilié à Port-Lyautey (Maroc), 88, avenue Foch, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure Danielle-Marie-Antoinette, née à Tunis le 28 juin 1951, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Messina Senegats celui de Senegats, sous lequel il est exclusivement connu, afin de s'appeler à l'avenir Xavier-Jean Senegats.

Mme Jean Fournier, née Areskia Ouaret, née le 26 mai 1928 à Maison-Carrée (département d'Alger), demeurant à Er-Rahel (Oran), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Duart et à son prénom celui de Marie.

M. Marcel Lirtzmann, né à Paris (3e) le 8 juillet 1923, demeurant à Paris, 22, rue de la Folie-Méricourt, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs, Jacqueline-Françoise, née le 30 mars 1947 à Paris (3e), et Albert-Jacques, né le 19 août 1953 à Paris (3e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lemant.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

6 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Amicale des agents de maîtrise des Forges d'Hennebont.** But: étude et défense des intérêts de ses adhérents. Siège social: chez M. Scheibling (Robert), Kergiaw, Inzinzac (Morbihan).

6 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Foyer des jeunes travailleurs du Puy.** But: venir en aide, particulièrement aux jeunes travailleurs, en leur procurant une aide matérielle, morale et éducative et favoriser les institutions d'éducation et de culture populaire. Siège social: la Roche-Arnaud, le Puy.

7 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Centre d'études techniques agricoles du Haut-Léon.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: chez M. Guillerm, Plouzevède (Finistère).

7 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Les Amis de Fraternité française.** But: grouper tous les Français de la métropole et de l'Union française qui approuvent les objectifs économiques et sociaux poursuivis par Pierre Poujade et notamment le soutien de toute publication ayant le même objectif, en particulier le journal *Fraternité française*. Siège social: 26, rue de la République, Saint-Céré (Lot).

9 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Amicale des anciens combatants et mobilisés des deux guerres.** But: honorer les morts pour la France, entretenir le monument, aider et secourir les membres nécessiteux et malades. Siège social: mairie d'Esteville.

9 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Groupe atlantique de plongée.** But: plongée sous-marine. Siège social: 29, rue du Calvaire, Nantes.

12 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Oran. **Judo Club de Perregaux.** But: pratique du judo, du jiu-jitsu, de la self défense, du close-combat et de l'éducation physique. Siège social: 9, boulevard Martel, Perregaux (Oran).

13 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Société de chasse au bois de Nonsard « Les Chevreuils ».** But: exploitation de la chasse au bois et protection du gibier. Siège social: à la mairie de Nonsard (Meuse).

13 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Syndicat d'initiative de Dausse.** But: étudier les suggestions et initiatives susceptibles d'améliorer le commerce local en général et réaliser les mesures qui peuvent augmenter sa prospérité. Siège social: mairie de Dausse (Lot-et-Garonne).

14 mars 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération des clubs de relations internationales et des groupements d'amis de l'Unesco.** Objet: aider les clubs de relations internationales dans leur action et susciter la création de nouveaux clubs ou de groupements d'amis de l'Unesco. Siège social: 37, quai d'Orsay, Paris.

15 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Comité d'action de la jeunesse ouvrière.** But: développer, pratiquer l'entr'aide morale et matérielle de tous ses membrs et de leurs familles. Siège social: 35, rue Edith-Cavell, le Creusot (Saône-et-Loire).

15 mars 1956. Déclaration à la préfecture des Vosges. **La Concordia, harmonie prisonniers de guerre de la verrerie de Portieux.** But: développer sous des formes multiples l'art musical. Siège social: pension des apprentis, verrerie de Portieux.

15 mars 1956. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Les Amis des bêtes.** But: développer par tous les moyens la meilleure connaissance du monde merveilleux des bêtes (les domestiques et les sauvages, les utiles et les nuisibles) pour aider à la conservation de cet équilibre indispensable à la nature que menace chaque jour davantage l'humanité. Siège social: chez Mme Gentzberger, 1, rue Victor-Maurel, à Embrun.

16 mars 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Film et vie sociale.** But: promouvoir la culture populaire par le film et concourir à l'éducation morale et sociale, sans discrimination d'âge, de race, de tendances confessionnelles ou politiques. Siège social: 47, rue de Clichy, Paris.

17 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Cantine scolaire autonome de l'école maternelle de Loches.** But: bon fonctionnement et gestion de la cantine, confection et distribution de repas chauds aux enfants. Siège social: école maternelle de Loches (Indre-et-Loire).

17 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Comité des fêtes de Notre-Dame-d'Oloron.** But: organisation de la fête annuelle. Siège social: bar Pierre, place de la Halle, Oloron (Basses-Pyrénées).

17 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Fanfare Le Réveil d'Arc-lès-Gray.** But: pratique de la musique instrumentale, participation, organisation des fêtes, défilés, kermesses. Siège social: mairie d'Arc-lès-Gray.

19 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Association philanthropique de Jully.** But: exercer la bienfaisance dans tous les domaines. Siège social: salle veuve Gomin, Jully (Yonne).

19 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Société de chasse de Fonbeauzard.** But: défense des intérêts cynégétiques de la commune. Siège social: mairie de Fonbeauzard.

22 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Union provençale des travailleurs intellectuels.** But: venir en aide à tous les travailleurs intellectuels. Siège social: 55, rue Paradis, Marseille.

28 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Salade pétanque-Club Carcassonne.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café de la Terrasse, Carcassonne.

4 avril 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Comité national de Jeanne-d'Arc.** But: étude et réalisation des manifestations en l'honneur de Jeanne-d'Arc, et commémoration du cinquième centenaire de sa réhabilitation. Siège social: 13, rue Quentin-Bauchart, Paris.

MODIFICATIONS

21 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. L'**Union française nord-africaine** transfère son siège social de chez M. Martel, Chebli, au 49, rue Sadi-Carnot, Alger.

19 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. L'Association syndicale du commerce et de l'industrie change son titre, qui devient **Union commerciale et industrielle de Tournon.** Siège social: porte de Mauves, Tournon (Ardèche).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Brochures spéciales mises en vente par la Direction des Journaux officiels.

N° 1034. — **FAILLITES ET REGLEMENTS JUDICIAIRES** (Edition 1955). 48 pages in-8° carré..... 60 F.

N° 1035. — **ORGANISATION GENERALE DE LA SECURITE SOCIALE** (Edition 1955). 136 pages in-8° carré ..... 200 F.

N° 1036. — **STATUT DU PERSONNEL DES DIRECTIONS REGIONALES DE LA SECURITE SOCIALE** (Edition 1955). 24 pages in-8° carré..... 50 F.

N° 1037. — **CONTROLE DES LAITS CRUS ET DES LAITS PASTEURISES** (Edition 1955). 44 pages in-8° carré. 50 F.

N° 1038. — **REPRESSION DES FRAUDES EN CE QUI CONCERNE LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS** (Edition 1955). 20 pages in-8° carré..... 50 F.

N° 1039. — **PENSIONS DES PERSONNELS DE L'ETAT TRIBUTAIRES DE LA LOI DU 21 MARS 1928** (Edition 1955). 40 pages in-8° carré..... 60 F.

N° 1040. — **RECUEIL DES LOIS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 1955.** 208 pages in-4° raisin..... 500 F.

N° 1041. — **REGLEMENT INTERIEUR DES CAISSES ARTISANALES D'ALLOCATION-VIEILLESSE** (Edition 1955). 48 pages in-8° carré..... 60 F.

N° 1042. — **CLASSEMENT INDICIAIRE DES FONCTIONNAIRES DE L'ETAT** (Edition 1955). 112 pages in-4° raisin ..... 300 F.

N° 1043. — **INSTRUCTION GENERALE SUR L'ETAT CIVIL** (Edition 1955). 240 pages in-8° carré sur feuillets mobiles sous couverture forte..... 600 F.

Ces brochures, tirées sur beau papier et sous couverture forte, sont mises en vente ou expédiées franco par la **Direction des Journaux officiels,** 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)